



***POUR UN
PARTENARIAT
AU SERVICE
DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES DES
STAGIAIRES EN
SITUATION DE
HANDICAP***



TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE L'AVIQ	P.3-5
1.a. <i>Constats et origine de la collaboration</i>	P.3
1.b. <i>Présentation de l'AVIQ et des CFISPA</i>	P.4
1.c. <i>Les enjeux de la validation pour l'AVIQ et son offre de formation</i>	P.5
2. C'EST QUOI LA VALIDATION DES COMPÉTENCES ?	P.7-9
2.a. <i>Le cadre de référence</i>	P.7
2.b. <i>Le Consortium de validation des compétences</i>	P.7
2.c. <i>Le Titre de compétence</i>	P.8
3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?	P.11-17
3.a. <i>Les Centres de validation des compétences</i>	P.11
3.b. <i>La validation des compétences, pour qui ?</i>	P.12
3.c. <i>La plus-value de la validation pour le stagiaire AVIQ</i>	P.13
3.d. <i>La plus-value de la validation pour l'employeur</i>	P.16
4. ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CELLULES D'UN PARTENARIAT AVIQ-CVDC	P.19-29
4.a. <i>Phase d'exploration</i>	P.21
4.b. <i>Phase préparatoire</i>	P.23
4.c. <i>Phase de réalisation</i>	P.26
4.d. <i>Phase de suivi</i>	P.28
5. ET ÇA MARCHE ? - TÉMOIGNAGES	P.31-32
6. BOÎTE À OUTILS	P.33-58
6.a. <i>Liste des compétences pouvant être validées</i>	P.33-46
6.b. <i>Liste des Centres de validation</i>	P.47-52
6.c. <i>Liste des CFISPA</i>	P.53-56
6.d. <i>Glossaire</i>	P.57-58

1. CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE L'AVIQ

01

- **CONSTATS ET ORIGINE DE LA COLLABORATION**
- **PRÉSENTATION DE L'AVIQ ET DES CFISPA**
- **LES ENJEUX DE LA VALIDATION POUR L'AVIQ ET SON OFFRE DE FORMATION**

1. CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE L'AVIQ

1.a. CONSTATS ET ORIGINES DE COLLABORATION

En Belgique francophone, le dispositif de la validation des compétences constitue un élément central des recommandations européennes visant à promouvoir l'insertion professionnelle, l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité des travailleurs.

En 2003, a été institué un Consortium chargé d'organiser le processus de validation des compétences afin de délivrer un titre reconnaissant les compétences des travailleurs actifs ou non-actifs, acquises de façon formelle ou informelle.

Depuis, plus de 25.000 Titres de compétence ont été délivrés dans les Centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles, dans 13 secteurs - tels que le service aux personnes, la construction, la logistique ou encore l'administration.

Pour l'AViQ, une collaboration avec le Consortium de validation des compétences permet de :

- promouvoir l'intégration de la personne en situation de handicap dans le processus de la validation des compétences ;
- sensibiliser les acteurs du réseau de la validation des compétences aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ;
- soutenir le dispositif de Validation des Compétences et permettre la construction d'un modèle adapté de procédure de passation des épreuves au public en situation de handicap ;
- partager les expertises des parties prenantes.

Dans ces perspectives, l'AViQ et le CVDC ont conclu une Convention de collaboration en avril 2014. Cette convention a permis :

- de mieux connaître les offres de services respectives ;
- de réunir les conditions préalables à une première étape de collaboration ;
- de réaliser, à titre de projets pilotes, des premières réalisations.

Un Groupe référent a été constitué avec plusieurs Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés (CFISPA) et Centres de validation. Cette première phase de partenariat a permis à plus d'une trentaine de stagiaires de l'AViQ de participer à des sessions de validation soit dans un CFISPA, soit dans un Centre de validation.

Le Groupe référent¹ a accompagné ces réalisations et a souhaité formaliser dans le présent vade-mecum ses premières observations à destination d'autres CFISPA ou Centres de validation qui souhaiteraient collaborer.

Cette première version sera ajustée lorsque d'autres observations permettront d'en enrichir la portée.

1.b. PRÉSENTATION DE L'AVIQ ET DES CFISPA²

Suite à la 6^e Réforme de l'Etat, de nombreuses compétences en matière de santé et d'action sociale ont été transférées, d'une part, entre le niveau fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie et, d'autre part, dans chaque niveau de pouvoir, entre plusieurs administrations et organismes d'intérêt public.

Afin d'assurer une plus grande cohérence et une simplification des mécanismes de protection, le Gouvernement wallon a créé un seul organisme permettant d'assurer des synergies entre l'ensemble de ces matières: l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, dont la dénomination usuelle est l'AViQ («Agence pour une vie de qualité»).

L'AViQ, mise en place le 1^{er} janvier 2016, reprend l'ensemble des compétences en matière de handicap gérées précédemment par l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), mais également en matière de bien-être et de santé (prévention, première ligne d'aide et de soins au domicile, accueil et hébergement des personnes âgées, santé mentale,...) et d'allocations familiales.

L'AViQ s'adresse à 1.500.000 bénéficiaires et agrée et subventionne environ 2.000 services, dont des centres de formation et d'insertion socio-professionnelle adaptés (CFISPA).

Les CFISPA s'adressent à des personnes porteuses d'un handicap, pour lesquelles l'offre de service des opérateurs généraux d'orientation professionnelle ou de formation n'est pas adaptée.

En effet, ces centres développent une approche individualisée en matière d'aménagement de l'environnement de la formation, d'accessibilité aux lieux de formation, de méthodologie adaptée au type de handicap, d'horaire ou de rythme d'apprentissage du stagiaire,...

Le parcours peut comprendre, selon les compétences, aptitudes et envies du stagiaire, une ou plusieurs phases:

- une phase de détermination de projet (réalisation d'un bilan personnel et professionnel, découverte d'un ou plusieurs métiers, soutien du stagiaire dans son orientation vers le dispositif adéquat, acquisition des compétences professionnelles de base),
- une phase de validation de projet (mise en situation dans le métier pressenti, réalisation d'un test d'aptitudes, soutien du stagiaire dans son orientation vers le dispositif adéquat),
- une phase de formation qualifiante (apprentissage ou actualisation des compétences techniques dans la métier ou la fonction),
- une phase de suivi post-formatif (soutien dans la recherche et l'obtention d'un emploi, suivi dans le maintien en emploi).

Le parcours comprend des périodes de stages en entreprise afin de renforcer les passerelles avec le monde du travail et d'accroître les possibilités d'intégration professionnelle du stagiaire.

Le stagiaire est accompagné par une équipe pluridisciplinaire, composée de formateurs, mais également d'agents en intégration professionnelle, d'assistants sociaux et d'agents de guidance et d'orientation.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.aviq.be/handicap

Rubriques: «Vos besoins»

«Se former et travailler»

«Information aux travailleurs handicapés»

«Formation professionnelle en centre».

1.c. LES ENJEUX DE LA VALIDATION POUR L'AVIQ ET SON OFFRE DE FORMATION

Le thème de la validation des apprentissages formels, non formels et informels est aujourd'hui une priorité politique dans presque tous les pays de l'Union européenne. La validation est une partie intégrante des politiques d'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif ultime visant les citoyens étant l'inclusion de toutes et tous dans la société de la connaissance, l'accès ou le maintien dans l'emploi et le bien-être économique et social de la personne.

Pour le secteur des centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés de l'AViQ, la validation représente un **enjeu de démocratie**. En effet, toutes et tous doivent pouvoir y avoir librement accès.

D'un point de vue plus **institutionnel**, l'article 907 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé³, prévoit parmi les missions des CFISPA de «*promouvoir et assurer le cas échéant la préparation à la validation des compétences, visée par l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française et approuvé par décret du 13 novembre 2003*».

Du point de vue des **CFISPA**, la validation engendre des plus-values. Elle peut favoriser :

- une reconnaissance supplémentaire des processus de formation ;
- une information régulière sur l'évolution des métiers, ce qui constitue un appui pour les formateurs ;
- une opportunité de se situer dans le contexte de la formation des adultes en prenant en compte des enjeux du cadre européen ;
- une transparence et une rigueur des contenus des formations proposées en identifiant les compétences acquises dans le CFISPA ;
- une réflexion sur le parcours de formation en interne (organisation de l'offre) et en externe (filières et passerelles).

3./

Article 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, Deuxième partie, Livre V, Titre IX, Chapitre III, relatives aux Centres de formation et d'insertion socio-professionnelle adaptés (Moniteur belge du 09.07.2014)

2. C'EST QUOI LA VALIDATION DES COMPÉTENCES ?

- **LE CADRE DE RÉFÉRENCE**
- **LE CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES**
- **LE TITRE DE COMPÉTENCE**

2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, C'EST QUOI ?

2.a. LE CADRE DE RÉFÉRENCE

En Belgique, conformément à la loi-programme du 30 décembre 2001, l'Etat fédéral a instauré un droit du travailleur au « bilan de compétences ». Les instruments permettant l'exercice de ce droit relèvent des compétences de Régions et Communautés.

Le dispositif de validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises en dehors des filières de formation classique.

Cette reconnaissance est organisée par :

- Le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs publics de formation et d'Enseignement et de Promotion sociale ainsi que les partenaires sociaux,
- Les Centres de validation agréés (organisation des épreuves menant aux Titres de compétence).

De nombreuses personnes possèdent des compétences acquises sur le terrain, mais ne disposent pas de diplôme reconnu ou de titre scolaire correspondant à leurs capacités. La validation des compétences a pour but de reconnaître officiellement les savoirs et savoir-faire professionnels acquis par le travail, la formation professionnelle ou par l'expérience de vie.

2.b. LE CONSORTIUM DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Cette reconnaissance est organisée par le Consortium de validation des compétences regroupant les opérateurs de formation et via des Centres de validation qui organisent les épreuves dont la réussite aboutit à la délivrance de Titres de compétence.

Le Consortium de validation des compétences travaille également dans le cadre de missions, visions et valeurs garantissant la Qualité du dispositif mis en place. Ce Consortium a élaboré une méthode stricte et rigoureuse qui traduit les savoir-faire liés à un métier en des référentiels de validation. Leur précision et l'agrément des centres permettent de garantir la fiabilité des Titres de compétence délivrés et reconnus par les Gouvernements belges francophones.

Les partenaires sociaux (représentants patronaux et syndicaux) sont présents en amont, ainsi qu'au moment de l'élaboration des référentiels de validation de compétence. Cela permet de répondre au maximum aux besoins des acteurs de l'entreprise.



Le niveau d'exigence de ces référentiels est celui d'un professionnel compétent. Ils définissent notamment la tâche à réaliser, les conditions de réalisation et la grille d'évaluation de la mise en situation professionnelle.

Lorsque les référentiels de validation sont produits, l'offre correspondante est organisée dans des Centres de validation. Pour assurer la qualité et l'homogénéité du service, un mécanisme d'agrément de ces Centres a été mis en œuvre. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats.

Avant de recevoir l'agrément, le Centre de validation passe par les 4 étapes suivantes : audit interne, épreuve à blanc, revue de Centre, audit externe.

Une mise à jour des référentiels de validation appelée « monitoring », peut être mise en œuvre sur base des demandes d'amélioration introduites dans la plateforme interactive VALID.

De plus, l'organisation d'une revue de Centre annuelle permet d'en assurer le pilotage. Tous les processus sont analysés. Elle inclut notamment le rapport annuel d'activités, le plan d'actions et la fixation d'objectifs pour l'année à venir, la mesure des performances (taux de réussite, d'absentéisme...), mais aussi les demandes d'amélioration ou plaintes éventuelles.

2.c. LE TITRE DE COMPÉTENCE

Le Titre de compétence est un **document officiel** remis au candidat par le Comité directeur du Consortium de validation des compétences.

La particularité du Titre de compétence est de valider les compétences associées à un « ensemble intégré de compétences significatives » d'une partie de métier.

Le document officiel « Titre de compétence » reprend le métier, l'intitulé du Titre de compétence et les compétences évaluées lors de la mise en situation professionnelle dans le Centre de validation.

consortium
de
VALIDATION
des
COMPÉTENCES

Titre de compétence

Au nom des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, vu le décret de la Communauté française du 22 octobre 2003, vu le décret de la Région wallonne du 13 novembre 2003, vu le décret de la Commission communautaire française du 7 novembre 2003,

attendu que Monsieur PETERS Lionel
né(e) à Bruxelles, le 30/09/1989

a, en date du 19/09/2017, fait la preuve de ses compétences

Le Comité directeur du Consortium de la validation des compétences lui délivre le Titre de compétence (réf. MAC-8)
Réaliser une maçonnerie en blocs béton avec pose de poutrains/claveaux, faisant partie du métier de Maçon (H/F)

Fait à Uccle, le 24/11/2017

Les Présidents du Comité directeur Le Candidat

Logo of the French Community, Wallonia, the French-speaking Community, and Francophonie.

Exemple de métier : **Peintre décorateur** m/f

<http://www.cvdc.be> (rubrique métier)

Pour ce métier, trois titres de compétences existent. Il est donc possible de passer 3 épreuves de validation pour ce métier, à savoir :

- Titre 1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports
- Titre 2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet
- Titre 3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple
- Titre 4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple

Pour chaque Titre de compétence, la fiche détaillée qui est reprise sur le site <http://www.cvdc.be> (Métiers) renseigne :

- ce qui sera évalué,
- les critères utilisés par le jury pour évaluer le travail réalisé,
- la durée de la mise en situation professionnelle,
- les conditions particulières de cette épreuve.

Les secteurs⁴ pour lesquels les candidats peuvent faire valider leurs compétences sont les suivants :

- administration
- alimentation
- automobile
- construction
- culture
- électricité
- industries technologiques
- informatique
- non-marchand
- secteur Vert
- services aux personnes

3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- **LES CENTRES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES**
- **LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, POUR QUI ?**
- **LA PLUS-VALUE DE LA VALIDATION POUR LE STAGIAIRE AVIQ**
- **LA PLUS-VALUE DE LA VALIDATION POUR L'EMPLOYEUR**

3. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

3.a. LES CENTRES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Il ne suffit pas de dire que l'on a des compétences, il faut pouvoir le prouver. Les Centres de validation programment des sessions d'épreuves. Le responsable du Centre désigne un évaluateur, un observateur et un responsable logistique pour chaque épreuve. Avant d'inscrire les candidats, les Centres organisent une brève guidance pour s'assurer que le candidat a bien été orienté vers le bon titre de compétence et veillent à prémunir le candidat d'un échec.

Lors de la mise en situation professionnelle, une situation professionnelle est reconstituée suivant les indications du référentiel de validation.

Les candidats sont amenés à démontrer leurs compétences de façon pratique devant les professionnels chevronnés qui composent le jury. Le travail est observé par l'évaluateur sur base d'une grille d'évaluation normée. L'observateur (professionnel du métier) vérifie la bonne organisation de la mise en situation professionnelle et participe à la fin de la mise en situation professionnelle.

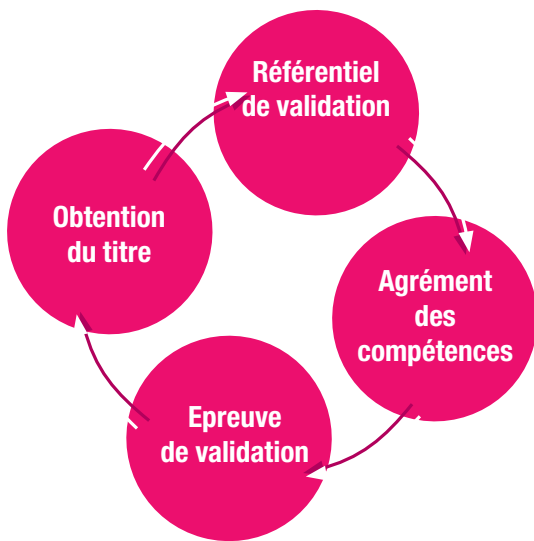
Sous la conduite du responsable du Centre de validation, un jury constitué de l'évaluateur et de l'observateur délibère de la réussite de l'épreuve.

Le candidat est ensuite informé du résultat de son épreuve. Il a accès à un entretien s'il le souhaite et reçoit en cas de réussite, par courrier postal, son Titre de compétence.

En cas de contestation de la décision du jury, le candidat à la validation peut introduire un recours motivé auprès du Comité directeur dans le mois de la notification.

Comment cela se passe-t-il dans le Centre ?

Avant de passer l'épreuve	Le jour de l'épreuve	Après l'épreuve
<p>LE CENTRE DE VALIDATION : Informe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'épreuve et son évaluation l'environnement <p>Vérifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> le choix du Titre de compétence 	<p>LE CENTRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> accueille donne les consignes observe évalue sur base d'une grille référencée délibère 	<p>Le centre est à la disposition du candidat pour toutes informations sur la réussite ou l'échec du candidat.</p> <p>En cas de réussite, le Centre informe le candidat, des différents possibilités engendrées par sa réussite (engagement facilité, promotions possibles, reprise de formation,...)</p> <p>En cas d'échec, le Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> informe sur les lacunes rencontrées propose des pistes de remédiations sur rdv



Les Centres de validation sont agréés par les Gouvernements, après un audit préalable réalisé par des organismes de contrôle indépendants et un avis des partenaires sociaux, afin d'assurer la qualité et l'homogénéité du service. Un agrément spécifique à chaque métier est requis pour valider les compétences des candidats.

La démarche qualité est présente aux différentes étapes du processus :

1. production et actualisation des référentiels par les partenaires sociaux sectoriels
2. audit interne, épreuve à blanc, revue de centre, audit externe, renouvellement d'agrément
3. grille d'évaluation, observateur professionnel du métier
4. vérification du processus qualité et méthodologie

Le dispositif de validation des compétences amène les procédures d'évaluation à répondre à des critères de qualité :

- la transparence : tous les candidats reçoivent la même information sur la procédure d'évaluation ;
- l'équité : tous les candidats bénéficient d'une procédure identique d'évaluation, sur base d'un même référentiel d'évaluation des compétences, quels que soient la personne, le lieu, le temps et le contexte ;
- la validité : les procédures d'évaluation sont rigoureuses. Les enjeux de la validation des compétences ont conduit les Gouvernements à positionner la validation des compétences dans le service public tout en y associant étroitement les partenaires sociaux aux niveaux stratégique, normatif et opérationnel.

3.b. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES, POUR QUI ?

- Toute personne qui le souhaite et qui a acquis la compétence, peut participer à la validation ;
- C'est une démarche gratuite, volontaire et individuelle ;
- Il faut être sûr de son choix et être prêt à passer une épreuve devant un jury.

Les seules conditions d'accès :

- avoir 18 ans le jour de l'épreuve ;
- avoir de l'expérience professionnelle, mais pas de diplôme ou de certificat correspondant ;
- avoir une connaissance du français selon le type de métier (voir le niveau de connaissance avec le Centre de validation) ;
- résider en Belgique.

3.c. LA PLUS-VALUE DE LA VALIDATION POUR LE STAGIAIRE

VALIDATION ET PARCOURS DE FORMATION

Les CFISPA forment leurs stagiaires, afin de parvenir à un degré de qualification équivalent à celui d'une personne valide, selon les mêmes référentiels que ceux utilisés en Wallonie et à Bruxelles par les opérateurs d'enseignement et de formation traditionnels (IFAPME, Forem, Bruxelles-Formation, ...).

Par ailleurs, la passation d'épreuves « par la pratique » s'inscrit tout à fait dans la démarche pédagogique des CFISPA.

Toutefois, si les formations dispensées par les CFISPA sont qualifiantes, elles ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

Le Titre de compétence est, par contre, une reconnaissance officielle des compétences professionnelles.

En effet, le Titre de compétence est un document légal reconnu :

- par les trois Gouvernements de la Belgique francophone (la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire Francophone de la Région de Bruxelles-Capitale)
- par les principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement professionnel : Le Forem, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion Sociale, l'IFAPME et le SFPME.

En outre, la validation des compétences est un service entièrement **gratuit**. Il suffit d'introduire une demande et de s'inscrire auprès d'un Centre de validation. Le coût réel des épreuves est pris en charge par les Gouvernements francophones et le Fonds social européen.

Le seul engagement demandé au candidat est d'être présent lors de la mise en situation professionnelle.

L'inscription à une épreuve et les résultats de celle-ci sont des données confidentielles. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers, sauf accord préalable du candidat confirmé par écrit.

L'obtention d'un Titre de compétence représente pour le stagiaire une plus-value incontestable dans son parcours :

- il **valorise les compétences acquises** de façon formelle, non formelle et informelle, hors des circuits traditionnels, ce qui est particulièrement gratifiant pour le stagiaire, parfois éloigné de l'emploi et de la formation ;
- il accroît les capacités d'adaptation, renforce l'**estime de soi**, donne l'envie d'aller plus loin, dans la perspective de développer et de valider d'autres compétences : 61% des candidats interrogés déclarent avoir plus de confiance en eux après avoir passé une épreuve de validation des compétences. Les candidats prennent conscience de leur valeur sur le marché du travail et sont plus confiants pour aborder une nouvelle fonction ou reprendre une formation ;

- il **atteste concrètement la maîtrise de compétences** nommées et identifiées, ce qui est essentiel en matière de recherche d'emploi. Le/la candidat(e) gagne en confiance en s'identifiant à un métier, voire à un emploi ;
- il facilite l'**accès aux formations**. En effet, sur présentation d'un titre, la personne peut valoriser ses compétences auprès des opérateurs de formation, définir au mieux son parcours et, le cas échéant, alléger le programme de formation. En effet, les Titres de compétence permettent d'avoir accès à des formations et de bénéficier de dispenses auprès des opérateurs de l'enseignement ou de la formation professionnelle en Wallonie et à Bruxelles. Par exemple, posséder l'ensemble des Titres de compétence du métier de carreleur permet au détenteur une économie de 110 heures de formation auprès du Forem. Le candidat peut alors directement accéder aux formations de spécialisation moyennant le suivi du cours de « revêtements des escaliers »⁵.

VALIDATION ET RECHERCHE D'EMPLOI

La validation des compétences renforce la démarche d'insertion socio-professionnelle.

Le Titre de compétence constitue en effet un véritable outil de recherche d'emploi auprès des entreprises. Le candidat pourra mentionner son Titre de compétence sur son CV et lors d'entretiens d'embauche avec des employeurs potentiels.

C'est un argument de négociation lors d'un recrutement. Il prouve :

- la capacité d'un candidat à maîtriser les compétences identifiées et actualisées relatives à une ou des parties d'un métier,
- une identité professionnelle reconnue,
- une capacité à gérer une situation professionnelle et de mise à l'épreuve.

QUELQUES PISTES PLUS CONCRÈTES...

ACCÈS À LA PROFESSION

La possibilité de faire reconnaître les Titres de compétence comme compétence professionnelle est reprise dans les arrêtés royaux relatifs aux professions réglementées, regroupées en trois secteurs d'activités :

- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux bicyclettes et aux véhicules à moteur.
- AR du 21 décembre 2006 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes relatives aux soins corporels, d'opticien, de technicien dentaire et d'entrepreneur de pompes funèbres.
- AR du 29 janvier 2007 relatif à la compétence professionnelle pour l'exercice des activités indépendantes dans les métiers de la construction et de l'électronique.

5./
Toutes les informations relatives aux dispenses de formations sont disponibles sur le site internet : <http://www.validationdescompetences.be/sites/default/files/public/uploads/common/passerelle-formation.pdf>

Trois remarques importantes sont toutefois nécessaires :

- la reconnaissance de l'accès à la profession n'est pas automatique : ce sont les guichets d'entreprise⁶ qui décident de l'admissibilité des Titres de compétence sur base des données de la base Diplo (<http://www.diplodb.be/>)
- la valorisation des Titres de compétence dans le cadre de l'accès à la profession ne concerne pas les connaissances en gestion
- il faut disposer de l'ensemble des Titres de compétence associés à un métier, pour que ceux-ci puissent être pris en compte.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL

Le Titre de compétence peut être assimilé au Brevet cariste. Le conducteur de chariot élévateur qui obtient un Titre de compétence est donc non seulement reconnu par les trois Gouvernements francophones, mais aussi par le Fonds sectoriel Transport et Logistique⁷.

PEINTRE INDUSTRIEL ET BCCA (BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION)

Depuis janvier 2009, obtenir les Titres de compétence, associés au métier de peintre industriel, correspond à une possibilité de certification par l'organisme certificateur BCCA pour les peintres industriels et les métalliseurs.

Pour l'obtenir, le demandeur d'emploi doit être engagé dans une entreprise conventionnée auprès du BCCA et l'entreprise doit prouver qu'il a acquis une expérience dans une des fonctions liées à la peinture industrielle. Les démarches sont différentes pour les travailleurs qui occupent une fonction spécifique au métier de peintre industriel dans une entreprise conventionnée⁸.

VALORISATION AU SEIN DES POUVOIRS LOCAUX ET PROVINCIAUX

Depuis janvier 2011, il est possible de valider et de valoriser les compétences des agents des pouvoirs locaux et provinciaux wallons. En effet, l'agent peut valoriser le Titre de compétence obtenu au sein de son pouvoir local ou provincial dans le cadre d'un recrutement ou d'une évolution de carrière. Cette disposition est actuellement disponible pour les agents administratifs, ouvriers et techniques de niveau E et D dans les pouvoirs locaux et provinciaux.

ALLOCATIONS D'INSERTION POUR LES MOINS DE 21 ANS

Depuis le 1^{er} septembre 2015, une personne de moins de 21 ans au moment de sa demande d'allocations d'insertion, peut faire valoir un Titre de compétence pour avoir droit à des allocations.

Parmi les conditions :

- avoir suivi certaines études de base ;
- avoir accompli un stage d'insertion professionnelle, pendant lequel la personne est inscrite comme demandeur d'emploi ;
- avoir obtenu deux évaluations positives par rapport à une recherche active d'emploi ;

- démontrer qu'elle a obtenu un diplôme ou certificat, figurant sur les listes publiées.

La liste publiée est accessible via l'adresse : <http://www.onem.be/fr/nouveau/droit-aux-allocations-dinsertion-pour-les-personnes-de-moins-de-21-ans>

ACCÈS AUX JURYS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE

Le Décret du 27 octobre 2016 (M.B. du 18.01.2017) organisant les jurys de la Communauté française précise que : « des dispenses d'interrogation d'une ou plusieurs matières peuvent être accordées par le Président du Jury (...) aux titulaires d'un Titre de compétence, couvrant les cours pratiques en rapport avec l'orientation d'études présentée, délivré par le Consortium de validation des compétences. »⁹

3.d. LA PLUS-VALUE DE LA VALIDATION POUR L'EMPLOYEUR

QUELQUES PISTES...

RÉDUCTION DE LA ZONE D'INCERTITUDE LORS DU RECRUTEMENT

Le Titre de compétence, obtenu par le candidat suite à une épreuve pratique réalisée en situation professionnelle, est un outil de référence solide pour les services de recrutement interne et externe. En effet, à la différence d'autres attestations, il informe de la maîtrise effective d'une compétence précise démontrée au cours d'une épreuve, dont les critères ont été définis par des acteurs du secteur professionnel concerné.

Les compétences validées sont détaillées au verso du Titre de compétence. Le recruteur peut ainsi rapidement se faire une idée du profil technique du candidat.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS INTERNES DES COLLABORATEURS

Grâce aux Titres de compétence, les décisions de mobilité individuelle au sein de l'entreprise sont facilitées. Par ailleurs, la validation des compétences permet de créer une dynamique d'apprentissage : les salariés se projetant plus facilement au-delà de leur poste actuel, deviennent plus mobiles et se transforment en acteurs de leur évolution professionnelle.

VALORISATION DE L'IMAGE PROFESSIONNELLE ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Le paysage professionnel étant de plus en plus soumis à des réglementations, la valorisation d'un personnel compétent devient cruciale.

Par ailleurs et dans un environnement concurrentiel, la validation des compétences des salariés est un gage de qualité et contribue ainsi à l'amélioration de la position économique de l'entreprise.

En effet, elle atteste vis-à-vis des clients de la qualification du personnel et de ce fait, atteste de la qualité de la production et des services offerts.

9./ Décret portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire du 27 octobre 2016 (MB 18.01.2017), Section II - Dispenses d'examen, Article 18, §1er, 4°.

PÉRENNISATION DES SAVOIR-FAIRE

Les Titres de compétence aident à légitimer la position des « anciens » parfois non diplômés et, facilitent en conséquence le transfert des savoir-faire vers les plus jeunes en valorisant et en certifiant l'expérience des aînés.

RATIONALISATION ET OPTIMISATION DES PARCOURS DE FORMATION

La validation met à plat les compétences acquises ; l'effort de formation porte alors sur les vrais besoins individuels. De plus, elle offre la possibilité d'alléger les parcours de formation par l'obtention de dispenses, ce qui représente un gain de temps et d'argent. Le travailleur qui passe une épreuve de validation des compétences peut bénéficier d'un congé éducation payé de 8 heures.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Dans un contexte concurrentiel encore accru avec la crise, beaucoup d'entreprises ne sont pas en mesure de promettre l'emploi à long terme. Favoriser la validation du personnel peut lui permettre de rebondir plus aisément en cas de restructuration.

SOURCES D'IDÉES INNOVANTES

La démarche de validation des compétences peut susciter, indirectement, la mise en place d'idées innovantes présentant un caractère plus global que le périmètre du poste de travail de l'intéressé.

Interroger sa fonction, c'est aussi questionner l'organisation en place. Le travailleur valorisé par l'obtention d'un Titre sera dès lors plus enclin à faire des propositions.

GAIN D'AUTONOMIE

Les travailleurs ayant obtenu un ou plusieurs Titre de compétence gagnent en confiance en eux et en leur travail. Les compétences ainsi reconnues les poussent à être plus autonomes.

MOTIVATION, VALORISATION ET FIDÉLISATION DU PERSONNEL

Dans une logique de motivation et de valorisation du personnel, le fait de proposer un nouveau défi au travers de la validation de ses compétences peut avoir un effet dynamisant dans un contexte professionnel qui, au fil du temps, est peut-être devenu pour certains un peu routinier. De plus, la validation des compétences permet de fidéliser les salariés en leur donnant des perspectives d'évolution de carrière.

En s'engageant dans la validation des compétences de ses travailleurs, l'entreprise leur témoigne une reconnaissance du travail effectué. Les travailleurs sont alors plus à même de développer des attitudes et comportements positifs, car ils ont le sentiment que l'employeur valorise leurs contributions.

4. ORGANISATION ET MÉTHODOLOGIE AU SEIN DES CELLULES D'UN PARTENARIAT AVIQC-CVDC

- **PHASE D'EXPLORATION**
- **PHASE PRÉPARATOIRE**
- **PHASE DE RÉALISATION**
- **PHASE DE SUIVI**

4. ORGANISATION ET METHODOLOGIE AU SERVICE D'UN PARTENARIAT AVIQ– CVDC.

PRÉALABLES.

Des discussions préparatoires menées par l'AVIQ et le Consortium de validation, ont émergé **deux principes de base** :

- Ce sont les **mêmes Titres de compétence** qui sont délivrés, quel que soit le public et, par voie de conséquence, les mêmes référentiels qui sont d'application. Il n'y a pas de discrimination sur le profil des candidats.
- Des **aménagement raisonnables** sont possibles en fonction du besoin du stagiaire AVIQ (TV loupe, chaise ergonomique, Zoom Text, ...). Ces aménagements sont d'ailleurs aussi mis en œuvre dans l'emploi réel. Il n'y a pas de distorsion par rapport à l'emploi.

Sur cette base, **des projets pilotes** ont été menés conjointement par des Centres AVIQ et des Centres de validation et ont permis à des stagiaires AVIQ d'obtenir un ou plusieurs Titres de compétence en tous points identiques à ceux délivrés à d'autres publics. Ces projets sont maintenant devenus des **pratiques** dont certaines vont **évoluer** comme évolueront vraisemblablement certaines des orientations ci-après. Les éléments qui suivent sont issus des premières **conclusions** du groupe de praticiens référents¹⁰.

De l'observation des actions des CFISPA et des Centres de validation, il est apparu qu'il y avait différentes voies possibles pour favoriser l'accès et la réussite des stagiaires AVIQ.

Il n'y a donc pas une seule voie vers la validation des compétences, une seule solution qui s'impose. Ce qui détermine la stratégie à mettre en place, car un mode d'action raisonné est nécessaire si on vise la réussite, ce sont **les profils des stagiaires**. Ce sont eux qui sont au centre des enjeux et des actions.

10./
Descriptif en annexe.

QUATRE ÉTAPES À UN PARTENARIAT CFISPA – CVDC

Les premières mises en œuvre d'une pratique nouvelle requièrent un plan d'actions partagées et un pilotage attentif de ses démarches.

Quatre étapes sont classiquement distinguées : exploration, préparation, réalisation, évaluation.

Ces quatre étapes se construisent en cohérence avec le processus d'insertion socio-professionnelle mis en œuvre par les CFISPA et défini par le Code réglementaire wallon de l'Action Sociale et de la santé au rang duquel l'action de **promouvoir** et **assurer le cas échéant la préparation** à la validation des compétences est prévue.



ETAPES VERS LA VALIDATION	POUR...	AFIN DE...
EXPLORATION	S'informer, informer et concerter	Vérifier l'intérêt et la pertinence de la VDC pour des stagiaires AVIQ et le CFISPA.
PRÉPARATION	Organiser et contrôler	Garantir au stagiaire le meilleur accès et la réussite.
RÉALISATION	Accompagner le stagiaire / candidat	Assurer au stagiaire la meilleure maîtrise de la mise en situation professionnelle.
EVALUATION	Tirer des conclusions des étapes précédentes	Afin de : construire avec le stagiaire le parcours le plus adapté à sa situation, ajuster, corriger, renforcer le partenariat CFISPA/CVDC.

Ces quatre étapes sont en interaction et leurs déroulements peuvent se recouvrir.

4.a. ETAPE EXPLORATOIRE

Explorer c'est : s'informer, informer et se concerter afin de vérifier l'intérêt et la pertinence de la validation des compétences pour le stagiaire et pour le CFISPA.

Plusieurs sources d'information peuvent être utilisées. Celles que nous avons mises en avant sont classées de la plus généraliste à la plus précise :

- **S'informer** sur le site de l'AVIQ.
<https://www.aviq.be>
- S'informer sur le site du Consortium de validation.
<http://www.cvdc.be>
- Le site du CVDC comprend :
 - Les métiers dont les compétences peuvent être validées (accès aux référentiels de compétence, auto-positionnement du candidat, possibilités de reprise en formation, informations relatives à l'épreuve dans un « fichier détaillé »),
 - L'agenda des Centres de validation (dates de séances d'informations et de sessions de validation),
 - Les coordonnées des Centres de validation,
 - Des actualités, des témoignages, une boîte à outils (du Décret à la commande de supports de communication),
- **Nous contacter :** possibilité d'interagir avec le CVDC.
Le site du CVDC est compatible avec l'usage de tablettes et de smartphones.
- **Vérifier que les compétences** visées sont accessibles à la valorisation
Davantage d'informations vous permettront de cerner la qualification visée. Lorsque vous avez sélectionné la page d'un métier sur le site CVDC, vous avez directement accès :
 - à la définition du métier,
 - à un fichier détaillé qui précise les compétences, leur mode d'évaluation, en ce compris les critères d'évaluation et la durée de la mise en situation professionnelle,
 - aux reprises en formation accessibles aux porteurs du(es) Titre(s) de compétence du métier,
 - à un outil de positionnement qui permet un entretien proactif avec le stagiaire,
 - au Référentiel de compétences qui précise les activités et compétences liées au métier.
 Avec un clic supplémentaire, vous avez accès :
 - à la liste des Titres de compétence associés à ce métier,
 - aux informations relatives aux centres de validation,
 - à un agenda des prochaines sessions d'information ou de validation organisées dans les centres de validation.
- A ce stade de la recherche d'informations, et si cela n'a pas déjà été fait, nous recommandons une discussion entre le stagiaire et le référent du centre AVIQ. Une **action concertée**, notamment avec le formateur et/ou la Direction du Centre de formation assurera davantage de réussite. Il n'est pas inutile d'également répartir les actions encore à mener en termes d'information et d'une éventuelle préparation.



LE SAVIEZ-VOUS ?*

Si le métier que vous visez n'est pas disponible, rendez vous à l'adresse :
www.cvdc.be/recherche-dune-epreuve-de-validation-des-competences

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

La liste des compétences accessibles peut être consultée dans la boîte à outils.
Consultez le site CVDC
<http://www.cvdc.be/metiers>

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

La liste des contacts CFISPA peut être consultée en annexe 3

EN QUELQUES MOTS :

« Pour favoriser l'accès des stagiaires aux épreuves, une préparation en interne aux épreuves est organisée : l'équipe pédagogique évoque avec les candidat(e)s le déroulement des épreuves afin d'évacuer toutes les questions que certain(e)s se posent, et de les convaincre de l'importance de l'obtention du titre de compétences en qualité d'atout pour l'insertion. Le taux élevé de réussite participe à convaincre les plus réticent(e)s à tenter les épreuves ».

LE SAVIEZ-VOUS?

Attention ! Il se peut qu'aucune date ne soit renseignée. Prenez alors contact téléphonique avec le centre de votre choix. Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante : <http://www.cvdc.be/contact>
Des dates peuvent être ajoutées en fonction des demandes

- Il est aussi possible de contacter des CFISPA pratiquant la validation des compétences, de manière à recueillir des informations issues de l'expérience.
- Les **Centres de validation des compétences** dont les coordonnées figurent sur le site CVDC peuvent bien entendu apporter des informations relatives à leurs activités de validation : <http://www.cvdc.be/centres>
- Le candidat peut également télécharger sur le site du CVDC un outil de positionnement, pour toutes les unités (« Etes-vous prêt à passer la validation ? »).
- Les éléments d'information que vous avez rassemblés peuvent être collectés de manière à pouvoir les utiliser par après entre collègues et surtout avec les stagiaires, qui ne manqueront pas de poser des questions de leur point de vue.
- **L'information** des stagiaires est **primordiale**. Elle doit permettre au stagiaire de comprendre et de s'impliquer dans la gestion de son parcours d'apprentissage pouvant mener à la validation. Les voies de l'information peuvent être diverses :
 - information systématique des stagiaires dès leur entrée en formation,
 - information des stagiaires lorsqu'ils arrivent en vue du seuil de maîtrise des compétences,
 - information par l'équipe du CFISPA,
 - séances d'information collective par le Centre de validation,
 - session d'information par le Centre de validation uniquement pour les stagiaires AVIQ,
 - ...

Ce qui est certain est que l'information circulera. Dans certains centres, ce sont les stagiaires qui, de retour du centre de validation, ont apporté leur éclairage sur la validation.

L'information a pour écho les questions et remarques des stagiaires. Seul un dialogue permet de lever la crainte de l'évaluation vécue comme un jugement.

La fin de l'étape exploratoire doit aboutir à ce qu'une décision soit prise quant à l'intérêt et la pertinence de la validation des compétences pour les stagiaires AVIQ et pour le CFISPA.

Soulignons qu'au plus la décision finale est collégiale et institutionnelle, au plus les conditions de réussite sont rassemblées.

La fin de l'étape exploratoire devra également comprendre la programmation des actions de l'étape suivante : la préparation.

4.b. ETAPE DE PRÉPARATION.

Préparer c'est : **organiser** et **contrôler** afin de garantir au stagiaire le meilleur accès ainsi que la réussite. Le contrôle portera, notamment, et il faut le souligner, sur **la maîtrise par le(s) stagiaire(s) AViQ des compétences** nécessaires à la réussite. Si celles-ci ne sont pas réunies d'emblée, une progression sera possible, au rythme du stagiaire, via des volets de formation, de pratique reconstituée ou de stage en entreprise.

Deux **conditions de départ** à cette étape :

- l'information nécessaire est rassemblée.
- une concertation a eu lieu et a débouché sur une décision en vue de l'utilisation de la validation des compétences.

Une partie de l'étape préparation portera sur l'accompagnement du stagiaire AViQ. Cet accompagnement vise notamment à vérifier que les compétences nécessaires à l'exercice du métier sont maîtrisées.

Pour qu'une compétence soit maîtrisée, elle doit pouvoir être exercée et transférée dans des situations différentes. Le stagiaire ne peut être formaté à la validation.

Il est **contre-indiqué de procéder à des « répétitions » strictement fidèles** aux épreuves du CVDC et au contexte de la situation professionnelle reconstituée par le CVDC. L'illusion de la maîtrise de la compétence qui aurait été construite de la sorte ne résistera pas à des situations professionnelles réelles qui seront, elles, multiples. **Le bachotage**¹¹ qui serait ainsi organisé **tromperait** à la fois le stagiaire, le futur employeur et le système de validation quant à la maîtrise réelle de la compétence.

Il faut préciser d'emblée que les quelques recommandations suivantes ont pour vocation de constituer des ressources et non pas des contraintes. Il est fréquent que des CFISPA adressent leurs stagiaires vers des Centres de validation sans en avertir ceux-ci et la passation du test se déroule très bien. C'est le profil du(es) stagiaire(s) qui déterminera le type de collaboration.

- **Accompagner** le travail collectif d'information d'un travail individuel dans le cadre duquel le formateur et le stagiaire vérifient la maîtrise des compétences visées. Cette vérification peut prendre diverses formes : de l'entretien individuel à l'exercice collectif en passant par l'auto-évaluation. Les grandes étapes de cet entretien peuvent être schématisées comme suit compte tenu que des apprentissages constituent aussi des compétences.
- **Préparer le stagiaire** à l'exercice des compétences dans un environnement différent de l'environnement quotidien et habituel du CFISPA. Des adaptations légères du local et du matériel peuvent suffire (agencement du mobilier, jeux de rôle, intervention d'un tiers, ...)
- **Prendre des contacts préparatoires** avec le Centre de validation afin de se concerter, si cela s'avère opportun, sur les aménagements auxquels il est possible de procéder :
 - Visite préalable du centre, avant le passage de l'épreuve de vali-



EN QUELQUES MOTS :

Des centres AViQ font part de leurs bonnes pratiques : Au moins un test complet est organisé en situation réelle (local, matériel, timing, condition) la semaine qui précède la mise en situation professionnelle (opportunité de correction d'erreurs et de rappel des bons conseils). Il s'agit de s'assurer de la maîtrise des compétences et aptitudes requises durant les épreuves

Le formateur a réalisé un exercice qui couvre les compétences requises pour obtenir le Titre, de sorte que les stagiaires peuvent s'entraîner à volonté et prendre confiance. Ainsi, pour la validation de cariste : quand le stagiaire se sent prêt et en accord avec son formateur, il passe l'épreuve. Les stagiaires qui le souhaitent peuvent s'entraîner au centre et reçoivent une formation théorique et pratique sur l'utilisation du clark du Centre de validation.

Veiller à ce que le candidat dispose d'une expérience concrète (via la mise en stages en entreprise) avant de présenter l'épreuve car il s'agit d'une mise en situation professionnelle et pas d'une simple restitution des savoirs déclaratifs.

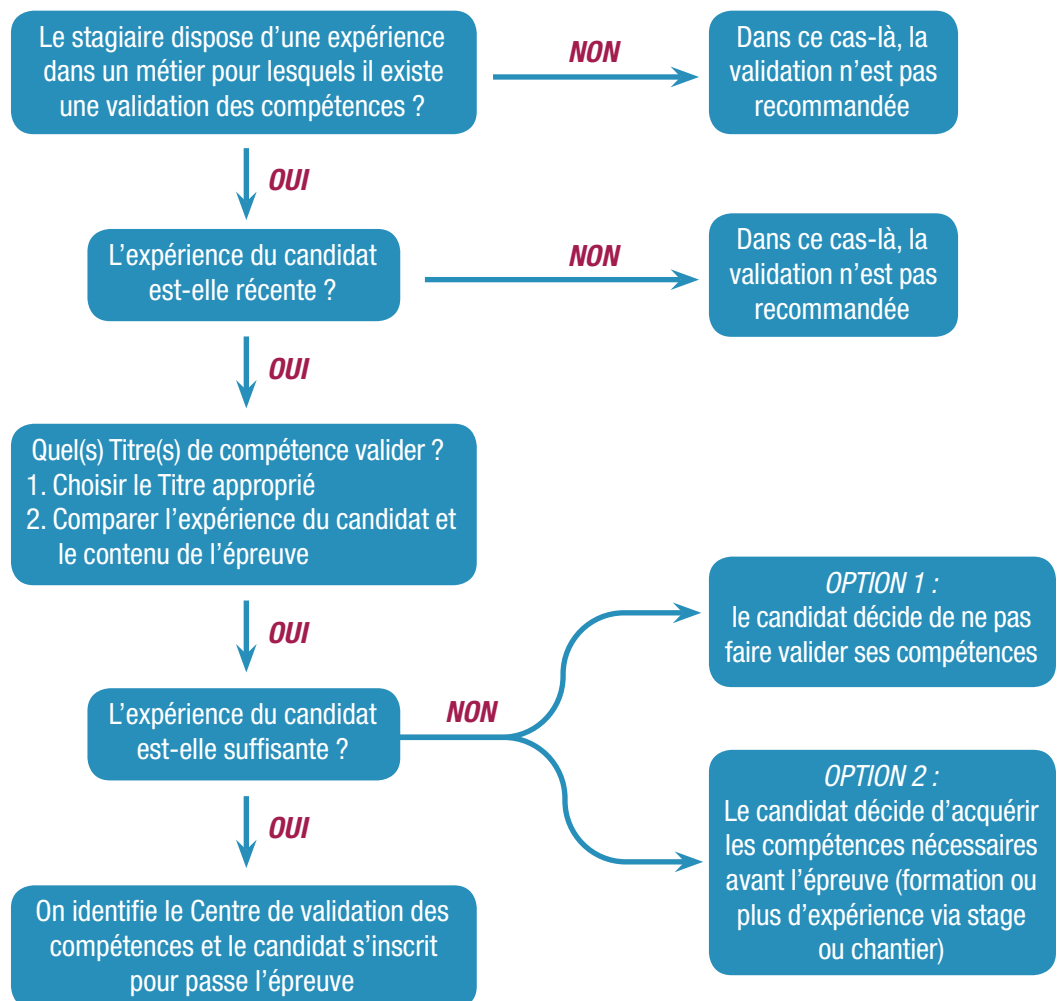
11.

Bachoter : Etudier le contenu d'un examen de manière superficielle dans le seul but d'être reçu. In Dictionnaire actuel de l'éducation. LEGENDRE. Editions Guérin. Québec.

dation pour permettre au candidat de découvrir l'environnement, le matériel à disposition et le personnel du centre de validation. Cette rencontre est capitale, car elle permettra de diminuer le stress du candidat le jour de l'épreuve, souvent à l'origine de l'échec.

- Présence d'un acteur du Centre de validation au sein du CFISPA,
- Concertation sur la mise en place d'aménagements (TV loupe, chaise ergonomique, zoom text, interprète en langue des signes, utilisation de pictogrammes...),
- Délocalisation de la mise en situation professionnelle dans un autre centre de validation,
- Possibilité pour le candidat d'être accompagné par un membre du centre de formation le jour de la mise en situation professionnelle, jusqu'avant la lecture des consignes,
- Possibilité d'organiser la mise en situation professionnelle au sein du CFISPA ou dans l'entreprise dans laquelle le candidat est en stage. Dans ce cas de figure, le Chargé de mission de l'opérateur responsable aura été concerté.

ETAPES DE L'ENTRETIEN INDIVIDUEL



- Conseiller aux stagiaires candidats à la validation, s'ils sont dans une situation de fatigabilité, de ne pas passer deux unités le même jour.
- Le Centre de validation proposera une **rencontre avec un spécialiste du métier** (guidance). Cette rencontre permettra d'échanger sur les points suivants :
 - l'expérience et la connaissance du métier,
 - la nature des compétences évaluées lors de la mise en situation professionnelle,
 - les modalités spécifiques de la mise en situation professionnelle.
- Suite à cet entretien, le stagiaire pourra décider de s'inscrire à une ou plusieurs épreuves de validation. Cette inscription est gratuite et confidentielle.

Le Centre de validation peut conseiller de suivre une petite formation complémentaire afin que le stagiaire puisse acquérir les compétences nécessaires à la mise en situation professionnelle.

- Prodiguer les consignes de sécurité, non pas le jour du test, mais lors de l'information préalable.
- Proposer un accueil au sein du Centre de validation avant le passage de la mise en situation professionnelle pour permettre au candidat de découvrir l'environnement, le matériel à disposition et le personnel du Centre. Une mise en contact préalable du candidat avec une personne ressource au sein du Centre de validation permettra l'installation d'un climat de confiance propice à réduire le stress du candidat.

Attention, si vous décentralisez vos activités hors de votre centre, votre Chargé de mission doit avoir été concerté.



EN QUELQUES MOTS :

Possibilité d'être accompagné par un membre du CFISPA le jour de la mise en situation professionnelle. Les formateurs rencontrent individuellement chaque participant(e) avant d'entrer dans le local de validation, pour les rassurer et leur témoigner leur soutien ; mise à disposition du petit matériel nécessaire pour le test, afin d'éviter un stress inutile (bic, papier, fluo, mais aussi eau, café,...)

4.c. ETAPE DE RÉALISATION.

Réaliser c'est : **accompagner** le stagiaire / candidat afin d'assurer la meilleure maîtrise de la mise en situation professionnelle lors de la validation de ses compétences.

Par respect pour l'ensemble des acteurs, ce qui a été préparé lors de la phase préparatoire sera réalisé.

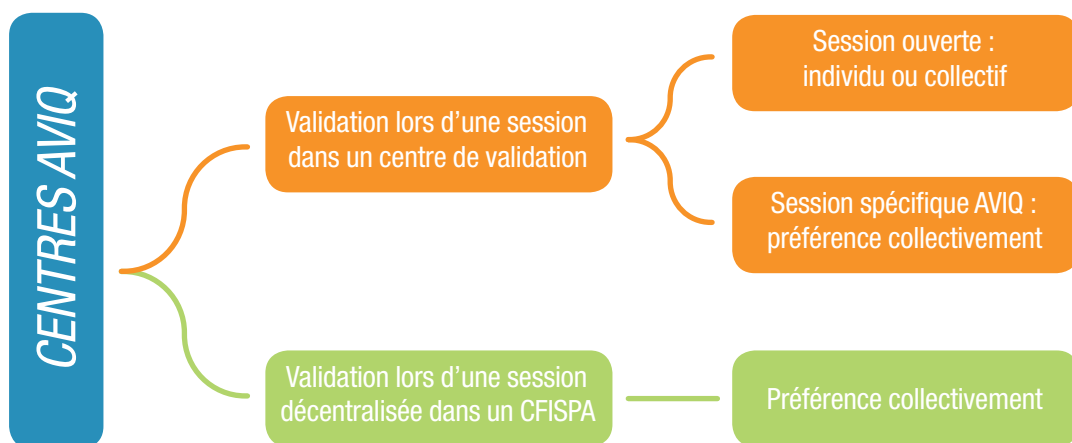
Trois scénarii sont possibles :

- le stagiaire AVIQ se rend dans un Centre de validation dans le cadre d'une session ouverte à l'ensemble des publics. En fonction de ce qui aura été préparé par le CFISPA :
 - le Centre de validation aura ou n'aura pas été averti de la qualité des candidats ;
 - les candidats des CFISPA seront ou ne seront pas accompagnés ;
- le Centre de validation organise spécifiquement une session pour un ou plusieurs CFISPA sur base d'une concertation ;
- le Centre de validation décentralise une session dans un CFISPA. Le cahier des charges du Centre de validation s'applique également en CFISPA. Le Centre de validation aura averti son Chargé de mission de la décentralisation ponctuelle.

Quel que soit le scénario, le même cahier des charges est d'application, tel qu'il est défini dans le Référentiel de validation, le ROI du Centre de validation, la Charte de confidentialité, ... Un contrat doit être signé pour chaque candidat. La responsabilité de la couverture assurance doit être réglée sur base de la convention D-66 qui doit être signée préalablement en cas de décentralisation.

Avant la mise en situation professionnelle, le CFISPA rappelle au stagiaire quelques points importants :

- être en bonne forme physique,
- être à l'heure,
- ne pas oublier son matériel de sécurité si nécessaire,
- écouter les consignes,
- se concentrer,
- oser demander un complément d'information,
- ne pas aller trop vite, le temps de l'épreuve est suffisant,
- prendre le temps de réaliser les tâches selon les consignes données.



L'épreuve de validation est une mise en situation professionnelle. Cette épreuve est individuelle et dure la plupart du temps une demi-journée. L'évaluation se fait sur base d'une grille d'évaluation normée, par un observateur externe et un évaluateur. Les épreuves de validation sont identiques dans tous les Centres de validation agréés. Le niveau requis est celui du professionnel compétent.

Le jour de l'épreuve de validation, le responsable du Centre de validation expliquera au candidat les consignes nécessaires :

- les compétences qui seront vérifiées,
- la(les) tâche(s) à exécuter et les conditions de réalisation (temps, matériel disponible, plan, etc...),
- les critères sur lesquels le candidat sera évalué,
- le rôle de l'évaluateur et de l'observateur,
- les modalités de délibération et de communication des résultats,
- les modalités pratiques (nourriture, téléphone, sortie de secours,...).

Une attention particulière sera apportée au candidat du CFISPA en fin d'évaluation pour mettre en place un moment de décompression.

Après la mise en situation professionnelle, le jury, composé du responsable du centre et de professionnels du métier (évaluateur et observateur), se réunit et délibère. Les résultats sont ensuite communiqués et expliqués après l'épreuve au candidat. Le candidat peut se faire accompagner par son formateur du CFISPA.



LE SAVIEZ-VOUS?

Si des ajustements de matériel sont nécessaires, ceux-ci devraient être discutés avec le Centre de validation lors de la prise de contact et réalisés avant le début de la mise en situation professionnelle et en dehors de la présence des candidats concernés. En cas de besoin d'une traduction en langage des signes, et si le Centre dispose en son sein de ce service (ce qui est cependant rare), il convient de prévenir le Centre de validation au moins une semaine à l'avance.

S'il n'a pas pu être réalisé préalablement, le moment de présentation du local et du matériel est crucial. Les conseils des formateurs CFISPA devront être entendus.

Illustration : énoncer les consignes face aux candidats pour pouvoir lire sur les lèvres. Adopter un rythme d'élocution adapté.

Mise en place d'aménagements raisonnables pour les stagiaires avec handicap sensoriel (adaptation du poste de travail sur le plan de l'ergonomie);

Mise en place d'aménagements raisonnables pour les stagiaires ne sachant pas lire (lecture des consignes au fur et à mesure, utilisation de consignes « imagées »);

Possibilité d'avoir toutes les consignes orales et écrites en cas d'handicap auditif.



EN QUELQUES MOTS :

Au « CRT » : un échange individuel entre le candidat et son formateur se fait avant une proclamation des résultats (pour faire retomber la pression). L'analyse des résultats se fait en groupe. Des félicitations collectives sont adressées et des recherches d'explication et de solution sont réalisées pour les éventuels échecs. Les résultats sont valorisés auprès de l'équipe et des autres apprenants (motivation). Un débriefing de l'équipe pédagogique afin, au besoin, d'améliorer la préparation des futur(e)s candidat(e)s.

EN QUELQUES MOTS :

Les écueils majoritairement rencontrés par les stagiaires ayant raté l'épreuve, sont dus à des phénomènes anxieux mal contrôlés, à une mauvaise compréhension (interprétation) des consignes (écrites ou écrites et orales dans le cas d'une stagiaire malentendante du CFISPA « Espace Formation Emploi »), à la réticence à poser des questions en cas de doute, à une mauvaise manipulation lors de l'enregistrement informatique des résultats.

4.d . PHASE DE SUIVI.

Evaluer, c'est : tirer des conclusions des étapes précédentes pour, d'une part, construire **avec le stagiaire** le parcours le plus adapté à sa situation et, d'autre part, ajuster, corriger, renforcer le **partenariat CFISPA/CVDC**.

Après la mise en situation professionnelle

L'idéal dans ce partenariat CFISPA/CVDC est que le debriefing après l'épreuve se fasse en **présence d'un membre du CFISPA** pour assurer le suivi et servir de relais si nécessaire.

En cas de **réussite de l'épreuve**, le centre de validation explique au candidat ses points forts et les points qu'il peut améliorer. Le Titre de compétences sera ensuite envoyé à son domicile.

Si un titre a été obtenu, il est essentiel qu'il soit pleinement **exploité et valorisé dans le parcours du stagiaire** vers l'emploi ou vers la formation : mentionner le titre sur le CV, valoriser le titre lors d'un entretien d'embauche, reprise en formation, allègement du parcours de formation.

Si le stagiaire n'a **pas réussi la mise en situation professionnelle**, le Centre de validation lui explique pourquoi il n'a pas réussi et peut orienter le stagiaire vers un de ses conseillers ou une formation. Le stagiaire reçoit un courrier à son domicile qui précise les **critères d'évaluation qui n'ont pas été rencontrés et comment brièvement la décision**. Le courrier signale également le numéro de téléphone d'un contact au Centre de validation pour plus d'explications.

Sur base de ces éléments, le parcours du stagiaire peut être adapté pour **renforcer les savoirs qui ont pu faire défaut au stagiaire**. Une brève conversation téléphonique avec l'évaluateur du centre de validation peut être fort aidante en la matière.

Il n'est pas inutile de souligner que les candidats sont interrogés, en fin de validation, sur leur niveau de satisfaction et **qu'en cas de réel problème** une procédure de plainte est prévue.

Piloter le partenariat

Analyser les résultats directs (taux de présence et de réussite), ainsi que les résultats indirects (effets produits sur les parcours), échanger quant aux conditions de mise en œuvre, rendre plus fluide l'échange d'informations entre les CFISPA et les Centres de validation constituent des actions qui devront être menées progressivement entre acteurs en fonction de l'intensité de leur partenariat.

Le Groupe des référents AVIQ / CVDC veillera à :

- diffuser une information actualisée quant aux possibilités de partenariat ;
- développer une écoute quant aux actions menées entre CFISPA et centres de validation ;
- formuler de nouvelles propositions sur base du vécu des acteurs des centres.

Composition du groupe référent :

Mesdames Danielle COOS (Célex, expert méthodologique), Stéphanie Bel-flamme (CFISPA « Le Plope »), Geneviève DUPONT (CFISPA « Espace Formation Emploi »), Stéphanie REGGERS (CFISPA « Le Tilleul »), Carine ARTUS (CFISPA « AURELIE »), Michèle PREVINAIRE (Centre de validation E.P.S. Huy-Waremme-St-Georges), Françoise MAROTTE (Centre de validation Forem de Floreffe), Dominique VANDENBERGH (Chargée de mission Le Forem),

Messieurs Alain KOCK (Célex), Christophe RIZZO (Responsable de la Formation professionnelle AViQ), Nicolas DONNEAUX (Chargé de mission IFAPME), Claudio SOLLIMA (Centre IFAPME de Charleroi).

Ont également participé aux réflexions du Groupe référent :

Mesdames Séverine DOYEN (CFISPA « Le Plope »), Marilyn QUOILIN (CFISPA « Le Tilleul »), Agnès HERBIN (CSEF de Verviers), Françoise ESQUENET (Chargée de mission E.P.S.), Vanessa BLONDIAUX (Chargée de mission E.P.S.), Martine GILLON (Chargée de mission E.P.S.), Aurélie LACHAPELLE (Chargée de mission IFAPME), Edith WILLAM (Le Forem),

Monsieur Didier VANHAM (CFISPA « AURELIE »).

Tant l'AVIQ que le CVDC remercient toutes ces personnes pour avoir pris les initiatives à la base de cette publication, ainsi que pour leur participation à son écriture.

5. ET ÇA MARCHE ? TÉMOIGNAGES

5. ET ÇA MARCHE ? TEMOIGNAGES

MARIE- NOËLLE (STAGIAIRE EMPLOYÉE DE BUREAU)

J'ai participé à une séance d'information au Centre de validation ; la directrice nous a expliqué le fonctionnement de la validation, nous a rassurés sur son fonctionnement et a pris en compte nos difficultés (adaptation pour le handicap auditif d'une collègue, etc...).

Pour le premier examen, les soucis informatiques m'ont complètement déstabilisée, mais je n'étais pas stressée de devoir passer l'examen car je ne me sentais pas très impliquée. Par contre, le stress et les angoisses des autres m'ont fortement dérangée ; donc, j'ai dû canaliser mon attention pour rester zen.

Pour le second, je ressentais un stress « sain » car j'avais à cœur de réussir cette fois-ci ! Tout s'est bien passé, l'ambiance était bonne, le cadre accueillant, les examinateurs fort sympathiques et les ordinateurs fonctionnels. Je pense que ces quatre éléments sont favorables pour se sentir en confiance. Cela dit, je me sens mieux quand il y a moins de personnes autour de moi à passer l'examen.

Je ne sais si cela a joué en ma faveur pour l'obtention de mon emploi, mais je pense que, sur un C.V., cela est plus positif pour l'employeur. C'est ce que je ressens en tout cas !

Je n'étais pas très convaincue en passant l'épreuve la première fois, mais je ne regrette absolument pas d'y être retournée ! Cela a porté ses fruits et j'en suis ravie ; c'est un élément tout à fait positif pour l'estime de soi.

LUDIVINE (STAGIAIRE EMPLOYÉE DE BUREAU)

Le 29 mai 2017, j'ai passé ma Validation des compétences en bureautique.

J'ai entendu parler de la Validation pendant ma formation au CFISPA « Le Plope » par l'une des formatrices. Hésitante et ayant commencé un stage, j'avais d'abord refusé. Mais, à la fin de mon dernier stage, j'ai de nouveau reçu un message m'annonçant la prochaine séance d'infos au sujet de la Validation à laquelle j'ai participé suite à une inscription en ligne.

La Validation des compétences consiste à s'assurer que notre niveau en bureautique est bon pour l'emploi par le biais de différents tests, dont la maîtrise de la suite Microsoft (Word et Excel, principalement), ainsi que l'envoi d'email et la prise de téléphone. Les tests se déroulent sous forme de simulations de postes de travail de manière à nous mettre dans





la réalité d'une situation au sein d'une entreprise en tant qu'employé administratif.

La journée est partagée en trois parties : la matinée est dédiée, premièrement, à la présentation du déroulement de la journée et, deuxièmement, aux tests en Excel. La troisième partie est consacrée l'après-midi (après une pause d'une heure de temps de midi) à ceux de Word, email et téléphone.

Pendant la pause entre les deux principaux tests, le jury délibérait et nous donnait les résultats des premières épreuves.

J'ai obtenu ma Validation suite à l'entretien de débriefing en fin de journée.

SÉBASTIEN **(OUVRIER PARCS ET JARDINS)**

Après une séance d'information, nous avons préparé avec nos formateurs pratiques la validation des compétences.

Le jour de la validation, notre référent nous a conduits sur le lieu de l'examen ; nous avons été un peu stressés car les encombrements de circulation nous ont mis en retard.

Les tests pratiques (tonte, taille de haies, réalisation de parterre), ainsi que l'épreuve sur la nomenclature (noms de plantes), se sont bien passés.

J'ai obtenu mon Titre de compétence, que j'ai pu ajouter dans mon CV ; j'espère que cela m'aidera à trouver un emploi.

6. BOÎTE À OUTILS

- **LISTE DES COMPÉTENCES
POUVANT ÊTRE VALIDÉES**
- **LISTE DES CENTRES
DE VALIDATION**
- **LISTE DES CFISPA**
- **GLOSSAIRE**

ANNEXE 1 : LISTE DES TITRES DE COMPÉTENCE DISPONIBLES

Les **Titres de compétence** approuvés par le Comité directeur sont associés à un métier.
Les métiers sont regroupés par secteur d'activités :

- Administratif-économie-gestion
- Arts et culture
- Automobile
- Chimie*
- Commerce et distribution
- Construction
- Electricité
- Environnement
- Industrie et commerce alimentaires
- Industrie Technologique
- Informatique
- Intersectoriel
- Logistique
- Pouvoirs Locaux
- Secteur du Bois
- Secteur du Textile
- Secteur Horeca
- Service aux personnes

Nous portons votre attention sur le fait que cette liste est arrêtée en date du 17 octobre 2017.

Si vous souhaitez prendre connaissance du point de situation actualisé, nous vous invitons à vous rendre notre site www.cvdc.be.

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	UNITÉS DE COMPÉTENCES	CENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
ADMINISTRATION ÉCONOMIE GESTION	AGENT D'ACCUEIL M/F	AGAC1: Accueillir les visiteurs, en ce compris l'accueil téléphonique, et assurer les tâches administratives courantes	Le Réseau Espace Formation Emploi Le Plope Prorienta
	AIDE-COMPTABLE M/F	ACP1: Tenir la comptabilité fournisseurs sous l'angle comptable et TVA au moyen de l'outil informatique	Le Réseau Espace Formation Emploi Le Plope CRT Prorienta
		ACP2: Tenir la comptabilité clients sous l'angle comptable et TVA au moyen de l'outil informatique	Le Réseau Espace Formation Emploi Le Plope CRT Prorienta

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS****MÉTIERS****UNITÉS
DE COMPÉTENCES****CENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

ACP3: Tenir la comptabilité financière au moyen de l'outil informatique

Le Réseau
Espace Formation
Emploi
Le Plope
CRT

ACP4: Assister le responsable dans les travaux de clôtures et dans le traitement des opérations diverses, la collecte et l'échange d'informations et l'établissement de la déclaration T.V.A au moyen de l'outil informatique

Le Réseau
Espace Formation
Emploi
Le Plope

**EMPLOYÉ
ADMINISTRATIF
DES SERVICES
COMMERCIAUX**
M/F

EMPLCOM1: Assurer l'administration des ventes, de l'offre à la livraison

Prorienta
Espace Formation
Emploi

EMPLCOM2: Assurer l'administration des ventes, de la note d'envoi à la facturation

Prorienta
Espace Formation
Emploi

**EMPLOYÉ(E)
ADMINISTRATIF**
M/F

EMPLADMIN1: Gérer un dossier (de la constitution à l'archivage)

Le Réseau
Espace Formation
Emploi
Le Plope
CRT
Prorienta

EMPLADMIN2: Réaliser une synthèse exploitant des données préalablement saisies

Le Réseau
Espace Formation
Emploi
Le Plope
CRT
Prorienta

**OPÉRATEUR
CALL CENTER M/F**

OPCL: Gérer les contacts entrants et sortants

Le Réseau

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	UNITÉS DE COMPÉTENCES	GENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
ARTS ET CULTURE	AUXILIAIRE TECHNIQUE DE SPECTACLE M/F	AUXISPEC1: Transporter et placer le matériel de spectacle AUXISPEC 2: Câbler le matériel de spectacle et effectuer des réparations de base	
	TECHNICIEN DES ARTS DE LA SCÈNE ET DE L'ÉVÈNEMENT M/F	TECSPEC1: Réaliser le montage d'un plateau TECSPEC2: Réaliser une installation d'éclairage TECSPEC3: Réaliser une installation sonore	
AUTOMOBILE	MÉCANICIEN D'ENTRETIEN DES VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS M/F	MECENTAUTO1: Réaliser l'entretien courant du véhicule	AURELie Mosan Prorienta
		MECENTAUTO2: Réaliser l'entretien complet du véhicule MECENTAUTO3: Réaliser des petites réparations courantes et le montage d'un accessoire	AURELie Prorienta AURELie Prorienta
	MÉCANICIEN RÉPARATEUR DE VOITURES PARTICULIÈRES ET VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS M/F	MECREPAUTO1: Réaliser des entretiens et des réparations mécaniques avec pose de diagnostic	AURELie Prorienta
		MECREPAUTO2: Réaliser des réparations électrotechniques MECREPAUTO3: Réaliser des opérations de diagnostic et de paramétrage sur des circuits électrotechniques simples	AURELie AURELie

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIER	UNITÉS DE COMPÉTENCES	CENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
	MÉCANICIEN D'ENTRETIEN POIDS LOURDS* M/F	MECENPOLO1: Réaliser l'entretien complet d'un véhicule (train routier)	AURELie
		MECENPOLO2: Préparer le véhicule pour le contrôle technique	AURELie
		MECENPOLO3: Effectuer des réparations de base et de pièces d'usure	
		MECENPOLO4: Effectuer des réparations avancées, avec pose d'un diagnostic	
CHIMIE	OPÉRATEUR DE PRODUCTION DES INDUSTRIES CHIMIQUES* M/F	OPC1: Surveiller et intervenir dans un procédé de fabrication chimique (Chimie de base et/ou Pharmacie)	Le Plope
		OPC2: Réaliser des analyses chimiques de contrôle (Chimie de base)	Le Plope
		OPC4: Assurer la maintenance de premier niveau d'une installation chimique (Chimie de base et/ou pharmacie)	Le Plope
COMMERCE ET DISTRIBUTION	VENDEUR AUTOMOBILE* M/F	VENDAUT1: Assurer la vente de véhicules neufs	
		VENDAUT2: Assurer la vente de véhicules d'occasion	
CONSTRUCTION	CARRELEUR M/F	CARRE-1 : Réaliser la pose de carreaux au sol sur chape fraîche	Polybat CERAT
		CARRE-2 : Réaliser la pose collée de carreaux au sol	Polybat CERAT
		CARRE-3 : Réaliser la pose collée de carreaux sur parois verticales	Polybat CERAT
		CARRE-4 : Préparer les supports verticaux et horizontaux : dresser une chape	Polybat CERAT
		CARRE-5 : Carreler un escalier	Polybat CERAT

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS**

MÉTIERS

**UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

**GENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

COFFREUR COFFREUSE M/F	COF1: Réaliser un coffrage traditionnel	Polybat CERAT Forma'Rive
	COF2: Réaliser un coffrage en éléments modulaires	Polybat
CONDUCTEUR D'ENGINS DE TERRASSEMENT M/F	CONENTER1: Exécuter des travaux de nivellement à l'aide du bulldozer	
	CONENTER2: Exécuter des travaux de terrassement et de levage à l'aide de la pelle hydraulique	
	CONENTER3: Exécuter des manutentions de matériaux à l'aide du chargeur frontal	
	CONENTER4: Exécuter des travaux de terrassement et de levage à l'aide d'une chargeuse pelleteuse	
	CONENTER5: Transporter des matériaux à l'aide d'un dumper	
ÉTANCHEUR* M/F	ETANCH1 : Façonner et poser les éléments d'égouttage et d'évacuation des eaux pluviales	Forma'Rive
	ETANCH2 : Poser une étanchéité bitumeuse avec mise en œuvre d'un isolant et d'un pare vapeur	Forma'Rive
	ETANCH3 : Poser une étanchéité synthétique avec mise en œuvre d'un isolant et d'un pare vapeur	
	ETANCH4 : Établir le diagnostic d'une toiture existante	
COUVREUR M/F	COUV-1 : Façonner et poser les éléments d'égouttage et d'évacuation d'eaux pluviales	

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS**

MÉTIERS

**UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

**CENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

COUV-2 : Réaliser la pose d'une couverture en tuiles et sa sous-toiture

COUV-3 : Réaliser la pose d'une couverture en ardoises

COUV-4 : Réaliser la pose d'une couverture métallique

COUV-5 : Etablir le diagnostic d'une toiture existante

**INSTALLATEUR
(TRICE) SANITAIRE**
M/F

INSANIT1: Monter les tuyauteries d'alimentation d'eau et d'évacuation

Polybat
Forma'Rive

INSANIT2: Monter les appareils sanitaires et mettre en service l'installation sanitaire

Polybat
Forma'Rive

INSANIT3: Monter des installations gazières et les mettre en service

Polybat

INSANIT4: Assurer le dépannage et l'entretien des installations sanitaires et gazières

Polybat

MAÇON
M/F

MAC-1: Poser des systèmes d'égouttage et de drainage périphérique

Polybat
CERAT
Forma'Rive

MAC-3 : Placer une isolation thermique sur un mur existant

Polybat
CERAT

MAC-4 : Réaliser une maçonnerie collée

CERAT

MAC-6: Réaliser une maçonnerie en blocs béton avec pose de poutres/claveaux

MAC-7 : Réaliser une maçonnerie de parement au mortier

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS**
MÉTIERS
**UNITÉS
DE COMPÉTENCES**
**CENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

MONTEUR(EUSE) EN CHAUFFAGE CENTRAL* M/F	MONCC1: Réaliser une installation de chauffage central par assemblage mécanique et sertissage	Polybat Forma'Rive
	MONCC2: Réaliser une installation de chauffage central par soudo-brasage, soudure autogène et assemblage mécanique	Polybat
	MONCC3: Réaliser l'équipement du local chaufferie	Polybat
OUVRIER DE VOIRIE M/F	OUVVOI1: Effectuer la pose d'un réseau d'égouts	Polybat CERAT
	OUVVOI2: Effectuer la pose de conduites rigides diverses (eau)	Polybat
	OUVVOI3: Effectuer la pose d'éléments linéaires	
	OUVVOI4: Effectuer un revêtement de pavés et de dalles	Polybat
	OUVVOI5: Réaliser des travaux d'entretien de voirie y compris la pose d'éléments de mobilier urbain	Forma'Rive
PEINTRE DÉCORATEUR M/F	PEINTDEC-1 : Réaliser manuellement des travaux de peinture sur différents supports	CERAT Forma'Rive
	PEINTDEC-2 : Réaliser des travaux de peinture au pistolet	CERAT Forma'Rive
	PEINTDEC-3 : Réaliser la pose d'un revêtement mural souple	CERAT Forma'Rive
	PEINTDEC-4 : Réaliser la pose collée d'un revêtement de sol souple	CERAT

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS****MÉTIERS****UNITÉS
DE COMPÉTENCES****GENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

PEINTRE INDUSTRIEL M/F	PEINTINDUS1: Réaliser le traitement manuel de la surface d'une pièce métallique	Forma'Rive
	PEINTINDUS2: Réaliser le traitement par pistolage d'une surface métallique	Forma'Rive
	PEINTINDUS3: Préparer mécaniquement la surface d'une pièce métallique	Forma'Rive
	PEINTINDUS4: Réaliser un traitement de surface par projection de métal en fusion	
	PEINTINDUS5 : Réaliser le traitement par pistolage d'un subjectile	

PLAFONNEUR – CIMENTIER M/F	PLAF-1: Réaliser un plafonnage intérieur	Polybat CERAT
	PLAF- 2: Réaliser un cimentage et une finition extérieurs	Polybat CERAT
	PLAF- 3: Réaliser une cloison légère et un plafond en plaques de plâtre sur ossature	Polybat CERAT Forma'Rive
	PLAF- 4: Monter des cloisons intérieures en carreaux de plâtre	CERAT

POSEUR DE FERMETURES MENUISÉES M/F	POSFERMEN1: Réaliser la pose d'une porte équipée d'un volet mécanique	Polybat
	POSFERMEN2: Réaliser la pose d'une porte intérieure	Polybat Forma'Rive

ÉLECTRICITÉ

INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN RÉSIDENTIEL M/F	INELRE1: Réaliser une installation électrique	Prorienta
	INELRE2: Assurer le dépannage d'une installation électrique	Prorienta
MONTEUR FRIGORISTE M/F	MOFROI1: Réaliser un montage frigorifique de tuyauterie en cuivre	Prorienta
	MOFROI2: Procéder au montage des composants d'une installation frigorifique avant mise en service	Prorienta

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	UNITÉS DE COMPÉTENCES	GENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
	TECHNICIEN FRIGORISTE M/F	TECFRO11: Assurer la mise en service, la maintenance et le dépannage d'une installation frigorifique	
ENVIRONNEMENT	GRIMPEUR - ÉLAGEUR M/F	GRIMPELAG1: Réaliser des travaux de taille sur un arbre	Forma'Rive
		GRIMPELAG2: Réaliser des travaux de démontage d'un arbre	
	JARDINIER M/F	JARDI1: Réaliser l'entretien d'un espace vert	Le Plope Famenne-Ardenne Forma'Rive
		JARDI2: Réaliser l'aménagement d'un espace vert	Le Plope Forma'Rive
INDUSTRIE ET COMMERCE ALIMENTAIRES	CONDUCTEUR DE LIGNE DE PRODUCTION EN INDUSTRIE ALIMENTAIRE M/F	CLPIA 1: Conduire une ligne de production alimentaire	
	DÉCOUPEUR – DÉSOSSEUR M/F	DECDES1: Découper et désosser des bovins et chevalins	
		DECDES2: Découper et désosser des porcins	
	OPÉRATEUR DE PRODUCTION EN INDUSTRIE ALIMENTAIRE M/F	OPIA1: Participer à la conduite d'une ligne de production alimentaire	Mosan Le Tilleul

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS****MÉTIERS****UNITÉS
DE COMPÉTENCES****CENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

**OUVRIER
BOULANGER –
PÂTISSIER**
M/F

BOULPAT1: Réaliser différentes sortes de pains et de croquants (pistolets, baguettes, etc)

Mosan

BOULPAT2: Réaliser différentes sortes de tartes, de viennoiseries et de brioches

Mosan

BOULPAT3: Réaliser différents produits de pâtisserie à base de pâte feuilletée, de pâte à choux, de pâte à desserts secs et de meringues

Mosan

BOULPAT4: Réaliser différents produits de pâtisserie à base de pâte grasse, de biscuits et modeler du massepain

Mosan

**PRÉPARATEUR
– VENDEUR EN
BOUCHERIE**
M/F

PVBOUCH1: Préparer des produits de boucherie

Mosan

PVBOUCH2: Vendre des produits de boucherie

**INDUSTRIE
TECHNOLOGIQUE****MÉCANICIEN
AUTOMATICIEN**
M/F

MECAUTOMAT1: Monter, à partir d'un plan, des éléments mécaniques d'ensembles mécaniques, hydrauliques ou pneumatiques

Prorienta

MECAUTOMAT2: Poser sur un ensemble électromécanique un diagnostic de dysfonctionnement avec remise en état et contrôle fonctionnel

MECAUTOMAT3: Poser sur un ensemble électropneumatique un diagnostic de dysfonctionnement avec remise en état et contrôle fonctionnel

MECAUTOMAT4: Poser sur un ensemble électrohydraulique un diagnostic de dysfonctionnement avec remise en état et contrôle fonctionnel

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS**

MÉTIERS

**UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

**GENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

MECAUTOMAT5: Poser, sur un équipement pluritechnologique, un diagnostic de dysfonctionnement qui identifie l'élément défectueux dans les technologies de la mécanique, de la pneumatique et de l'hydraulique

**MÉCANICIEN
D'ENTRETIEN
INDUSTRIEL**
M/F

MECENTIND1: Intervenir sur un ensemble pluritechnologique et en cas de dysfonctionnement, participer à la pose d'un diagnostic.

MECENTIND2: Réaliser un entretien préventif et la remise en état d'organes mécaniques, hydrauliques et pneumatiques

**TECHNICIEN(NE)
EN SYSTÈME
D'USINAGE (métal)**
M/F

TSU1: Réaliser les opérations principales sur un tour conventionnel

TSU2: Réaliser les opérations principales sur une fraiseuse conventionnelle

TSU3: Réaliser les opérations principales sur un tour à commande numérique

TSU4: Réaliser les opérations principales sur une fraiseuse à commande numérique

TSU5: Réaliser les opérations principales de rectification plane

TSU6: Réaliser les opérations principales de rectification cylindrique

TÔLIER INDUSTRIEL
M/F

TOLIND1: Préparer des éléments métalliques avant mise en forme et assemblage

Forma'Rive

TOLIND2: Mettre en forme des éléments métalliques

Forma'Rive

TOLIND3: Assembler des éléments métalliques

Forma'Rive

**SECTEURS
D'ACTIVITÉS****MÉTIERS****UNITÉS
DE COMPÉTENCES****CENTRES AVIQ
PRÉPARANT AUX UNITÉS
DE COMPÉTENCES**

	TUYAUTEUR INDUSTRIEL M/F	TUYIND1: Préparer des éléments de tuyauteries métalliques avant assemblage TUYIND2: Réaliser et installer des supports de tuyauterie TUYIND3: Mettre en forme des éléments de tuyauteries métalliques TUYIND4: Assembler des tuyauteries métalliques	
INFORMATIQUE	TECHNICIEN PC & RÉSEAUX M/F	TPC1: Assurer l'assemblage et l'intégration d'un ou plusieurs PC dans un environnement réseau local TPC2: Assurer la maintenance et le dépannage de PC dans un environnement réseau local TPC3: Fournir un support général à distance – Helpdesk téléphonique TPC4: Assurer l'intégration, la maintenance et le dépannage dans un environnement réseau étendu	Le Réseau Prorienta Le Réseau Prorienta Le Plope Le Réseau Le Plope
INTERSECTORIEL	OPÉRATEUR DE PRODUCTION SUR LIGNE INDUSTRIELLE M/F TUTEUR EN ENTREPRISE M/F	OPLI: Conduire et surveiller une ou un ensemble de machines destinées à la fabrication, la transformation ou le conditionnement de produits TUTEUR: Tuteur en entreprise	
LOGISTIQUE	CONDUCTEUR DE CHARIOT ÉLÉVATEUR M/F	CHAR1: Maîtriser un chariot frontal CHAR2: Maîtriser un chariot latéral CHAR3: Maîtriser un gerbeur électrique	Prorienta

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	UNITÉS DE COMPÉTENCES	CENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
	MAGASINIER M/F	MAGA1: Assurer les activités logistiques de base MAGA2: Assurer la gestion des stocks et les relations clients/fournisseurs	Le Plope Prorienta Le Tilleul (en cours d'organisation) Le Plope Le Tilleul (en cours d'organisation)
POUVOIRS LOCAUX	FOSSOYEUR M/F	FOSS1: Assurer les travaux de fossoyage et d'entretien général d'un cimetière en collaboration avec les services administratifs	
SECTEUR HORECA	BARMAN - BARMAID M/F	BARM1: Préparer, conseiller et servir des boissons simples, composées et des cocktails. Participer à la gestion du bar	Mosan
	GARÇON – SERVEUSE DE RESTAURANT M/F	SERV1: Assurer le service en salle	Mosan
	PREMIER CHEF DE RANG M/F	CHEFRANG1: Coordonner et superviser le travail en salle, de la mise en place à la fin du service	Mosan
	CUISINIER travaillant seul* M/F	CUIS1 : Réaliser un menu simple CUIS2 : Réaliser un menu élaboré CUIS3 : Réaliser une carte complexe en incluant le travail des commis et en gérant la partie administrative de la cuisine	

SECTEURS D'ACTIVITÉS	MÉTIERS	UNITÉS DE COMPÉTENCES	CENTRES AVIQ PRÉPARANT AUX UNITÉS DE COMPÉTENCES
SERVICE AUX PERSONNES	AIDE-MÉNAG(ÈRE) M/F	AIM1: Réaliser les tâches d'entretien courant de la maison	Famenne-Ardenne Mosan Le Tilleul CERAT
		AIM2: Assurer l'entretien du linge	Famenne-Ardenne Mosan Le Tilleul CERAT
	COIFFEUR AUTONOME M/F	COIFAUTO1: Assurer des services complets en toute autonomie	
	COIFDEFRISEUR* M/F	COIFDEF1: Réaliser un défrisage ou un lissage (associé au métier de coiffeur autonome) (spécialisation)	
	COIFFEUR MANAGER M/F	COIFMAN1	
	COIFFEUR COIFFEUSE M/F	COIF1: Réaliser une coupe homme avec shampoing et coiffage COIF2: Réaliser une coupe dame avec shampoing et coiffage COIF3: Réaliser une coloration avec shampoing et coiffage COIF4: Réaliser une permanente / soutien des cheveux avec shampoing et coiffage	
	ESTHÉTIICIEN M/F	ESTH1: Effectuer un soin de beauté et un maquillage du visage ESTH2: Effectuer un soin de beauté du corps et une épilation ESTH3: Effectuer un soin de beauté des mains et des pieds ESTH4: Effectuer un massage de beauté et de bien-être du corps	

ANNEXE 2: LISTE DES CENTRES DE VALIDATION

Nous portons votre attention sur le fait que cette liste est arrêtée en date du 17 octobre 2017.

Si vous souhaitez prendre connaissance du point de situation actualisé, nous vous invitons à vous rendre notre site www.cvdc.be.

OFFRE DES CENTRES DE VALIDATION

NOM DU CENTRE	ADRESSE	MÉTIER
Le Forem-Centre de formation de Mons	Rue des Verts Pâturages 10 7000 Mons	Monteur Frigoriste / Aide-ménagère / Technicien Frigoriste
Bruxelles Formation Construction	Chaussée de Vilvoorde 66 1120 Neder-Over-Heembek	Maçon / Installateur sanitaire / Carreleur / Installateur électricien résidentiel / Plafonneur-Cimentier
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Liège	Rue Saint-Laurent 33 4000 Liège	Mécanicien d'entretien industriel / Mécanicien automatique / Technicien en système d'usinage / Installateur électricien résidentiel / Opérateur de production sur lignes industrielles
Epicuris (IFAPME)	Rue de Waremme 101 4530 Villers-le-Bouillet	Découpeur-désosseur / Préparateur vendeur en boucherie / Ouvrier boulanger-pâtissier / Barman-Barmaid / Premier chef de rang / Garçon-Serveuse restaurant
Le Forem-Centre de formation de Floreffe	Rue Riverre 13 5150 Floreffe	Employé administratif
Le Forem-Centre de formation de Liège-Val Benoit	Rue Ernest Solvay 13 4000 Liège	Aide-comptable / Opérateur call center
Centre de compétence Forem-Construform Grâce-Hollogne	Rue de Wallonie 21 4460 Grâce-Hollogne	Maçon / Couvreur / Carreleur

Centre de compétence Forem- Construform Châtelineau	Rue du 11 Novembre 83 6200 Châtelineau	Maçon / Couvreur / Conducteur d'engins de terrassement/ Carreleur / Peintre décorateur / Installateur électricien résidentiel / Coffreur / Ouvrier de voirie / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation de Verviers	Rue des Chapeliers 128 4800 Ensival	Maçon / Carreleur / Couvreur / Installateur sanitaire
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Mouscron-Comines-Picardie	Collège Saint-Joseph de la Lys Rue Romaine 40 7780 Comines	Aide-comptable / Installateur sanitaire / Aide-ménagère / Conducteur de chariot élévateur / Esthéticien (H/F)/ Tuteur en entreprise
Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles (EPFC)	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Aide-comptable
Centre de validation des compétences bruxellois des métiers d'employé	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Employé administratif
Centre de validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme	Quai de Compiègne 4 4500 Huy Waremme St Georges /Tinlot	Aide-Ménagère / Employé administratif / Employé administratif des services commerciaux / Jardinier / Fossoyeur
EFP (SFPME)	Rue de Stalle 292b 1180 Bruxelles	Peintre décorateur / Coiffeur
Le Forem-Centre de formation de Charleroi	Rue de Montigny 40 6000 Charleroi	Employé administratif
Centre IFAPME Mons-Borinage-Centre	Rue des Boulonneries 1 7100 La Louvière	Ouvrier Boulanger-pâtissier / Préparateur vendeur en boucherie / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation de Mouscron	Rue du Midi 61 7700 Mouscron	Opérateur call center
Centre de compétence Forem-Pigments	Quai Pont du Canal 5 7110 Strépy-Bracquegnies	Peintre industriel
Centre IFAPME Luxembourg	Rue de la Scierie 32 6800 Libramont	Ouvrier boulanger-pâtissier / Coiffeur
Centre Coach Charleroi et Liège	Avenue des Etats-Unis 2 6041 Gosselies	Coiffeur / Coiffeur autonome / Esthéticien / Tuteur en entreprise / Coiffeur manager

Centre IFAPME de Dinant	Rue Fétis 61 5500 Dinant	Installateur électricien résidentiel / Aide-comptable / Tuteur en entreprise
Le Forem-Centre de formation du Brabant wallon	Rue de Bruxelles 109 1480 Tubize Site de Nivelles: Rue du Progrès 5 – 1400 Nivelles	Peintre décorateur / Ouvrier de voirie
AUTOFORM	Rue Saint-Nicolas 68 4000 Liège	Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers
Centre de compétence Technifutur	Rue Bois Saint-Jean 15-17 4102 Seraing	Tuyauteur industriel / Tôlier industriel / Technicien en système d'usinage / Mécanicien automatique / Mécanicien d'entretien industriel / Technicien PC & Réseaux
Centre de Validation des Compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Région Bruxelles-Capitale dans le domaine des métiers de bouche	Avenue Emile Gryzon 1 Bâtiment 4 C 1070 Anderlecht	Ouvrier boulanger-pâtissier
T-Event	Rue du Levant 2 7110 Houdeng-Aimeries	Auxiliaire technique de spectacle / Technicien des arts de la scène et de l'événement
Centre IFAPME de Charleroi	Chaussée de Lodelinsart 417 6060 Gilly	Employé administratif des services commerciaux / Technicien PC & Réseaux / Employé administratif / Mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers / Tuteur en entreprise / Garçon-Serveuse restaurant
Centre de compétence Forem-Logistique La Louvière	Boulevard de la Technicité 1 7100 Houdeng-Goegnies	Mécanicien réparateur de voitures particulières et véhicules utilitaires légers / Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre de compétence Forem-FormAlim	Rue de Limbourg 41b 4800 Verviers	Conducteur de ligne de production des industries alimentaires / Opérateur de production des industries alimentaires
Bruxelles Formation Industrie	Chaussée de Mons 1440 1070 Anderlecht	Mécanicien d'entretien des voitures particulières et de véhicules utilitaires légers
Centre de compétence Forem-Wallonie Bois	Parc d'activités de Flohimont Rue Fonteny Maroy 23 6800 Libramont	Poseur de fermetures menuisées / Tuteur en entreprise

Centre de compétence Forem-Secteurs verts	Rue de la Station 47 7800 Ath	Jardinier / Grimpeur Elagueur
Le Forem-Centre de formation de Saint-Servais	Rue de la Pépinière 87 5002 Saint-Servais (Namur)	Aide-ménagère
Centre IFAPME de Verviers	Rue de Limbourg 37 4800 Verviers	Poseur de fermetures menuisées / Plafonneur-Cimentier
Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Bruxelles Ouest	Boulevard de l'Abattoir 28 1000 Bruxelles	Aide-ménagère
Le Forem-Centre de formation Corail	Place Xavier Neujean 37 4000 Liège	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technoclté	Château Degorge, rue Henri Degorge 23 - 7301 Hornu	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technobel	Zoning Industriel de Ciney – Biron, Allée des Artisans 19/1 (Lot 48) - 5590 Ciney	Technicien PC&Réseaux
Centre de compétence Technocampus	Avenue Georges Lemaître 15 6041 Gosselies	Mécanicien automatique / Technicien en système d'usinage / Opérateur de production sur ligne industrielle / Monteur frigoriste / Mécanicien d'entretien industriel
Centre Bruxellois de Validation des compétences des métiers de la Logistique	Digue du Canal 10 1070 Bruxelles	Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre de Validation des compétences Evoliris	Rue de la Borne 14 1080 Bruxelles	Technicien PC & Réseaux
Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Sambreville	Rue Charles Hicquet 19 5060 Sambreville	Tôlier Industriel / Technicien PC & Réseaux
Centre de compétence Forem-Logistique Liège	Rue Jean de Sélys Longchamps 2 4460 Bierset	Magasinier / Conducteur de chariot élévateur
Centre IFAPME Liège Huy-Waremme	Rue de Waremme 101 4530 Villers-Le-Bouillet	Jardinier / Tuteur en entreprise / Aide-comptable / Employé administratif

Le Forem-Centre de formation de Dinant	Rue Saint-Jacques 350 5000 Dinant	Opérateur de production sur ligne industrielle
Bruxelles Formation – Centre de validation Coach Bruxelles	Rue Marguerite Bervoets 136 1190 Forest	Coiffeur autonome
Centre de Compétence Forem Tourisme	Rue de la Plaine 1 6900 Marche-En-Famenne	Agent d'accueil
Centre bruxellois de validation Tuteur en entreprise - SFPME	Rue des Palais 42 1030 Bruxelles	Tuteur en entreprise
Le Forem – Centre de formation construction de Tournai	Rue Paul Pastur 79 7500 Tournai	Plafonneur-Cimentier
Centre de validation bruxellois des métiers de l'Horeca	c/o CDR Horeca Be Pro Rue de l'Agrafe 70 1070 Anderlecht	Barman / Garçon-serveuse restaurant / Premier chef de rang
Centre Ifapme de Tournai	Rue Guillaume Charlier 132 7500 Tournai	Tuteur en entreprise
Le Forem – HORECA Formation Wallonie asbl	Square Mosseray 4 5100 Jambes	Barman / Garçon-serveuse restaurant / Premier chef de rang

CENTRES EN COURS D'AGRÈMENT

Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Charleroi Hainaut Sud (Farciennes)	Rue du Puits Communal 114 6240 Farciennes	Aide-ménagère / Esthéticienne
--	---	-------------------------------

Centre de Validation des compétences de l'Enseignement de Promotion Sociale de Libramont	Avenue Herbofin 39 6800 Libramont	Jardinier
---	--------------------------------------	-----------

CENTRES EXISTANTS – MÉTIERS EN DEMANDE D'AGRÈMENT

Centre de compétence Technocampus	Avenue Georges Lemaître 15 6041 Gosselies	Tôlier industriel / Tuyauteur industriel / Installateur électricien industriel / Technicien frigoriste
--	--	--

EFP (SFPME)	Rue de Stalle 292b 1180 Bruxelles	Esthéticien(ne)
--------------------	--------------------------------------	-----------------

Centre de validation des compétences bruxellois des métiers d'employé	Av. Charles Thielemans 2 1150 Bruxelles	Employé administratif des services commerciaux
--	--	--

Centre IFAPME Luxembourg	Rue de la Scierie 32 6800 Libramont	Couvreur / Maçon
---------------------------------	--	------------------

Centre IFAPME de Charleroi	Chaussée de Lodelinsart 417 6060 Gilly	Couvreur
-----------------------------------	--	----------

Centre de compétence Forem – ConstruForm Grâce-Hollogne	Rue de Wallonie 21 4460 Grâce-Hollogne	Installateur sanitaire
--	---	------------------------

ANNEXE 3 : LISTE DES CENTRES DE FORMATION ET D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ADAPTES DE L'AVIQ

COORDONNÉES DU CENTRE	OFFRE DE SERVICE	FINALITÉS DE FORMATION
FORMA'RIVE rue Riverre, 14B 5150 FLOREFFE Directrice : Sophie COUDOU Tél. : 081/30.49.72 Fax : 081/30.79.74 E-mail : secretariat@formarive.be	Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante	→ Horticulture → Maçonnerie → Ferronnerie → Chauffage → Ouvrier d'entretien
	Suivi post-formatif	
CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL route de Dinant, 106 4557 TINLOT (ABES-SCRY) Directrice : Dominique COLLIGNON Tél. : 085/24.38.50 Fax : 085/24.38.83 E-mail : dominique.collignon@lecrt.be	Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante	→ Emplois du bureau d'études → Tertiaire administratif
www.lecrt.be	Suivi post-formatif	
CERAT rue Paul PASTUR 24 7500 tournai Directrice : Ludivine DELMOTTE Tél. : 069/22.03.83 Fax : 069/22.56.21 E-mail : servicesocial@cerat.be	Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante	→ Ouvrier dans les métiers du bâtiment → Entretien de surfaces et de textiles
www.cerat.be	Suivi post-formatif	

<p>PRORIENTA vieux Chemin d'Ath, 1 7548 WARCHIN Directeur : François LESIRE Tél. : 069/89.08.59 Fax : 069/89.08.51 E-mail : info@prorienta.be www.prorienta.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante → Tertiaire → Industrie</p> <p>Suivi post-formatif</p>
<p>MOSAN avenue churchill, 36 5500 DINANT Directrice : Geneviève BAILY Tél. : 082/21.30.52 (service social) Fax : 082/22.70.10 E-mail : g.baily@cfpmosan.be www.cfpmosan.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante → Métiers du secteur Horeca → Entretien ménager</p> <p>Suivi post-formatif</p>
<p>LE PLOPE rue Vert-Vinâve, 60 4041 VOTTEM Directrice : Stéphanie BELFLAMME Tél. : 04/227.51.76 Fax : 04/228.05.90 e-mail : info@leplope.be www.leplope.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante → Horticulture → Emplois de bureau (auxiliaire de bureau, agent de bureau, aide-comptable, maintenance informatique) → Scientifique (technicien de contrôle qualité, technicien de production) → Distribution (vendeur, magasinier) → Conducteurs poids lourds</p> <p>Suivi post-formatif</p>
<p>FAMENNE-ARDENNE rue du Carmel, 2 6900 MARLOIE Directrice : Valérie LEGRAND Tél. : 084/32.30.41 Fax : 084/41.18.91 E-mail : cfp.famenne-ardenne@hotmail.com</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante → Nettoyage → Blanchisserie → Nettoyage de voitures → Maraîchage-agriculture-espaces verts</p> <p>Suivi post-formatif</p>

<p>LE TILLEUL Rue de Huy, 200 4300 WAREMME Directrices : Martine DUMONT Stéphanie REGGERS Tél. : 019/32.78.24 Fax : 019/33.06.93 E-mail : tilleul@cybernet.be www.letilleul-cfp.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante</p>	<p>→ Métiers de l'alimentation (commis de cuisine, ouvrier de conditionnement, ouvrier de production en agro-alimentaire, réasort/magasinier, nettoyage/repassage)</p>
Suivi post-formatif		
<p>AURELiE 4ème Avenue, 1 4040 HAUTS-SARTS Directrice : Carine ARTUS Tél. : 04/264.07.01 Fax : 04/264.88.62 E-mail : aurelie.asbl@skynet.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante</p>	<p>→ Bâtiment → Logistique → Automobile → Nettoyage professionnel</p>
Suivi post-formatif		
<p>POLYBAT rue Hector Denis, 2 7090 BRAINE-LE-COMTE Directeur : José MATEOS Tél. : 067/56.10.11-56.16.00 Fax : 067/55.69.45 E-mail : servicesocial@polybat.be www.polybat.be</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante</p>	<p>→ Maçonnerie → Menuiserie → Plomberie → Nettoyage professionnel</p>
Suivi post-formatif		
<p>CAMeC rue du Couvent, 13 5340 GESVES (SOREE) Directrice : Berthe MORSAIN Tél. : 083/67.70.97 Fax : 083/67.74.18 E-mail : pirilot.mireille@skynet.be (service social) camec@skynet.be (direction)</p>	<p>Détermination de projet Validation de projet Formation qualifiante</p>	<p>→ Métiers du cuir (cordonnerie, maroquinerie, sellerie, bourrellerie, garnissage, retouche de vêtements)</p>
Suivi post-formatif		

ESPACE FORMATION EMPLOI**rue de Bruxelles, 132****5000 NAMUR****Directrices : Mireille DAUSSOGNE****Stéphanie FABRY****Tél. : 081/22.27.53****Fax : 081/22.33.22****E-mail : info@e-f-e-.be****www.e-f-e.be**

Détermination de projet

Validation de projet

Formation qualifiante

→ Emplois de bureau (auxiliaire de bureau, agent de bureau, aide comptable, agent d'accueil, employé administratif des services communaux)

Suivi post-formatif

LE RESEAU**Rue de Trazegnies, 41****6031 MONEAU_SUR_SAMBRE****Directeur : Francesco TERRIZZI****Tél. : 071/32.42.04****Fax : 071/32.89.01****E-mail : cfp@lereseau.be****www.lereseau.be**

Détermination de projet

Validation de projet

Formation qualifiante

→ Secrétariat
→ Comptabilité
→ Communication
→ Dessin assisté par ordinateur/Conception assistée par ordinateur
→ Maintenance informatique

Suivi post-formatif

GLOSSAIRE AVIQ / CVDC

ACTIVITÉ	Les activités sont l'ensemble des actions d'un individu pour remplir les missions qui lui sont confiées dans le cadre de son poste de travail ou de sa fonction.
ACTIVITÉ-CLÉ	Les activités-clés sont les activités indispensables pour l'exercice du métier quel que soit le contexte d'application.
APPRENTISSAGE	<p>Processus par lequel un individu assimile des informations, des idées et des valeurs et acquiert de la sorte des connaissances, savoir-faire, qualifications et/ou compétences.</p> <p>Commentaire : l'apprentissage se fait par le biais d'une réflexion personnelle, d'une reconstruction et d'une interaction sociale. L'apprentissage peut donc se dérouler dans un environnement formel, non formel ou informel.</p>
APPRENTISSAGE FORMEL	Apprentissage dispensé dans un environnement organisé et structuré (dans un établissement d'enseignement ou de formation ou sur le lieu de travail) et explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant. Il conduit généralement à une validation et une certification.
APPRENTISSAGE INFORMEL	<p>Apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé, ni structuré en termes d'objectifs, de temps ou de ressources. L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant.</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'apprentissage informel ne conduit pas habituellement à une certification, mais il peut être validé et certifié dans le cadre de la reconnaissance des acquis antérieurs ; • l'apprentissage informel ne conduit pas habituellement à une certification, mais il peut être validé et certifié dans le cadre de la reconnaissance des acquis antérieurs ; • l'apprentissage informel est parfois appelé apprentissage expérientiel ou fortuit.
APPRENTISSAGE NON-FORMEL	<p>Apprentissage intégré dans des activités planifiées non explicitement désignées comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources).</p> <p>L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant.</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les résultats de l'apprentissage non formel peuvent être validés et déboucher sur une certification ; • l'apprentissage non formel est parfois décrit comme un apprentissage semi-structuré
COMPÉTENCE (= COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE)	La compétence professionnelle est l'aptitude, mesurable, à mettre en œuvre les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux strictement nécessaires à l'accomplissement d'une tâche dans une situation de travail.

COMPÉTENT (PROFESSIONNEL COMPÉTENT)	<p>Le « professionnel compétent » définit un premier niveau d'exigence, sur une échelle qui en comporte trois.</p> <p>1. Le « professionnel compétent » est capable de bien exécuter son travail, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace (c'est-à-dire : il répond à ce qui lui est demandé). Ce niveau correspond au niveau d'entrée dans l'emploi.</p> <p>2. Le « professionnel confirmé » est capable de travailler vite et bien, avec une économie de moyens, conformément aux procédures et/ou aux prescriptions. Il est efficace et efficient (c'est-à-dire : il répond à ce qui lui est demandé, de façon économique en temps et en ressources). À titre indicatif, ce niveau correspond à une expérience professionnelle utile de 2 à 5 ans dans le métier.</p> <p>3. Le « professionnel expérimenté » est capable de travailler vite et bien, avec une économie de moyens, en s'adaptant face aux problèmes qu'il rencontre. Il est efficace, efficient et adaptatif (c'est-à-dire : il est capable d'aller au-delà de ce qui lui est demandé). À titre indicatif, ce niveau correspond à une expérience professionnelle utile de minimum 5 ans dans le métier (cette durée pouvant varier d'un secteur ou d'une situation professionnelle à l'autre).</p>
CŒUR DU MÉTIER	Le cœur du métier est constitué par l'ensemble des activités-clés qui en font sa spécificité.
CRITÈRE	Un critère est une qualité que l'on attend d'un objet évalué (ou d'un aspect particulier de cet objet).
CRITÈRE MINIMAL	Un critère minimal est un critère qui, s'il n'est pas rencontré, conduit à la non réussite de l'épreuve dans son ensemble.
INDICATEUR	<p>L'indicateur est une manifestation observable d'un critère. Il donne une indication qui permet de répondre à la question : « à quoi vais-je voir que le critère est respecté ? » ou « que va exactement observer l'évaluateur ? »</p> <p>Aucun indicateur n'est exclusif, c'est-à-dire qu'il ne peut à lui seul entraîner l'échec de toute l'épreuve.</p>
MÉTIER	Ensemble cohérent d'activités professionnelles réalisées par un individu dans le cadre d'un processus productif.
RESSOURCES	Les ressources englobent tout ce qui doit être mobilisé par un individu pour exercer une compétence. Les ressources sont autant internes qu'externes à l'individu. Les ressources internes sont les savoir, savoir-faire et savoir-faire comportementaux requis pour l'exercice de la compétence. Les ressources externes sont très variées : il peut s'agir de ressources matérielles (un outil, un ordinateur...) ou humaines (collègues, réseau personnel...).
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	Le référentiel de compétences liste les activités-clés du cœur de métier et les compétences associées et détermine le nombre et la nature des unités de compétence.
RÉFÉRENTIEL DE VALIDATION	Le référentiel de validation établit les modalités d'épreuve et d'évaluation des compétences définies et mises en œuvre dans l'unité de compétence. Ces compétences sont évaluées au niveau du professionnel compétent.
UNITÉ DE COMPÉTENCE	<p>L'unité de compétence désigne l'ensemble des compétences mobilisées pour mettre en œuvre une ou plusieurs activités-clés qui relèvent d'une même unité de contexte, c'est-à-dire qui se réalisent dans un même temps, dans un même lieu et qui ne peuvent être dissociées.</p> <p>Une unité de compétence correspond à un Titre de compétence.</p>
VALIDATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	La validation des compétences professionnelles est un processus organisé par les signataires de l'accord et visant à vérifier la maîtrise effective par un individu de compétences décrites dans un référentiel qui en précise également le mode d'évaluation. Ce processus aboutit à la délivrance d'un titre légal qui ne développe pas les effets de droit liés à la certification de la Communauté française.



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR